

A.V.A.

BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE

N° 185

Mars 2021



**La tour des Abbés à Fontvieille, érigée au ^{xiv}e siècle
par Pierre de Cornillac, abbé de Montmajour.**

(Photographie F. Barberousse)

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

SOMMAIRE

- *ÉDITORIAL* page 1
Par Vincent RAMON
- *LA RUBRIQUE DU MUSÉE BLEU :* page 3
NOUVEAUTÉS SUR LES PAVEMENTS D'ARLES ANTIQUE
Par Véronique BLANC-BIJON et Marie-Pierre ROTHÉ
- *LE RHÔNE D'ARLES AUX TEMPS ROMAINS :* page 25
(DEUXIÈME PARTIE : LE GRAND RHÔNE, À SON ENTRÉE)
Par Jean PITON et Christophe GONZALEZ
- *FONTVIEILLE, ARLES (ET MONTMAJOUR) :* page 31
DE LA DÉPENDANCE À LA SÉPARATION
Par Marie-Rose BONNET
- *LE PRIEURÉ DE LA TOUR DES ABBÉS À FONTVIEILLE* page 49
Par Florence BARBEROUSSE - complément d'Emmanuel NANCY
- *LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE :* page 55
LE CHÂTEAU DE TOURVIEILLE FAIT PEAU NEUVE
- *UN MOT ET DES GENS : « SOUQUET », C'EST QUOI ?* page 57
(UN ASPECT DE LA VIE SOCIALE PASSÉE)
Par Christophe GONZALEZ

COTISATIONS :

De janvier à décembre : 30 euros
(36 euros pour les abonnements hors de France)

À faire parvenir uniquement à :
B.P. 10030 - 13633 Arles Cedex

Permanence : mardi et jeudi de 14 h à 18 h
Espace Mistral, 2A boulevard Émile Combes ARLES

Entrée par le 2 rue Condorcet

Tél/Répondeur : 04 86 63 62 21

E-mail : ava.arles@club-internet.fr

SITE INTERNET : www.amisduvieilarles.com

ÉDITORIAL

Jusqu'à présent réservé à la réflexion, « essentiel » est aujourd'hui le mot qui illustre l'actualité. Si Paul VALÉRY déclarait : « *Dans le métier de philosophe il est essentiel de ne pas comprendre* », aujourd'hui, dans une approche beaucoup plus pragmatique de la vie quotidienne, chacun a la définition de son essentiel, et c'est en particulier à travers le manque de lien social que s'exprime le plus la détresse humaine. Dans un réalisme qui lui est reconnu, Edgar MORIN ne dit-il pas que : « *À force de sacrifier l'essentiel à l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel.* » C'est ainsi que la crise du Covid a bouleversé nos vies, y redéfinissant l'essentiel, et que, dans l'évaluation des besoins quotidiens, le commerce prioritaire de l'un n'est pas celui de l'autre. Or très paradoxalement, étant tous à la recherche d'une normalité, on est d'accord sur ce point : la normalité, c'est d'abord un monde sans Covid, où l'on est libre d'aller et venir, de se toucher et de respirer sans masques ! À Arles, par anticipation au retour à une vie « normale », une réponse symbolique a été donnée par la remise en eau des fontaines et la réouverture des aires de jeu aux cris joyeux des enfants !

Alors dans ce contexte de pression économique et sociétale, la question est régulièrement posée : la Culture est-elle un bien essentiel ? André MALRAUX affirmait : « *Le musée est un des lieux qui donnent la plus haute idée de l'homme !* » De fait, si de nombreux pays ont fermé leurs musées, salles de spectacle et autres lieux culturels en vue de stopper la pandémie, est-ce dans un souci d'équilibre que la culture s'est déplacée en partie sur l'internet, les réseaux sociaux et aux balcons des habitations des grandes villes, mettant d'ailleurs en concurrence la culture patrimoniale, chère aux AVA, et la culture numérique dont certaines œuvres viennent de bouleverser le marché de l'art.

Il n'en demeure pas moins que, quelle que soit son expression artistique, comme l'affirme Ernesto OTTONE, sous-directeur général pour la Culture à l'UNESCO, « *la Culture est à la fois un bien commun essentiel et une source de résilience* ». De fait, André MALRAUX, fervent défenseur de la Culture, dans une démarche très humaniste, disait quant à lui : « *L'essentiel est à mes yeux ceci : aimer un être n'est pas le tenir pour merveilleux, c'est le tenir pour nécessaire.* »

Face à cette anxiété ambiante générée par un avenir incertain, il est grand temps de revenir à notre culture de l'optimisme que deux philosophes anciens de référence nous rappellent : dire avec PLATON « *L'essentiel n'est pas de vivre, mais de bien vivre* » et renchérir avec SÈNEQUE : « *L'essentiel est l'emploi de la vie, et non sa durée.* »

Vincent RAMON

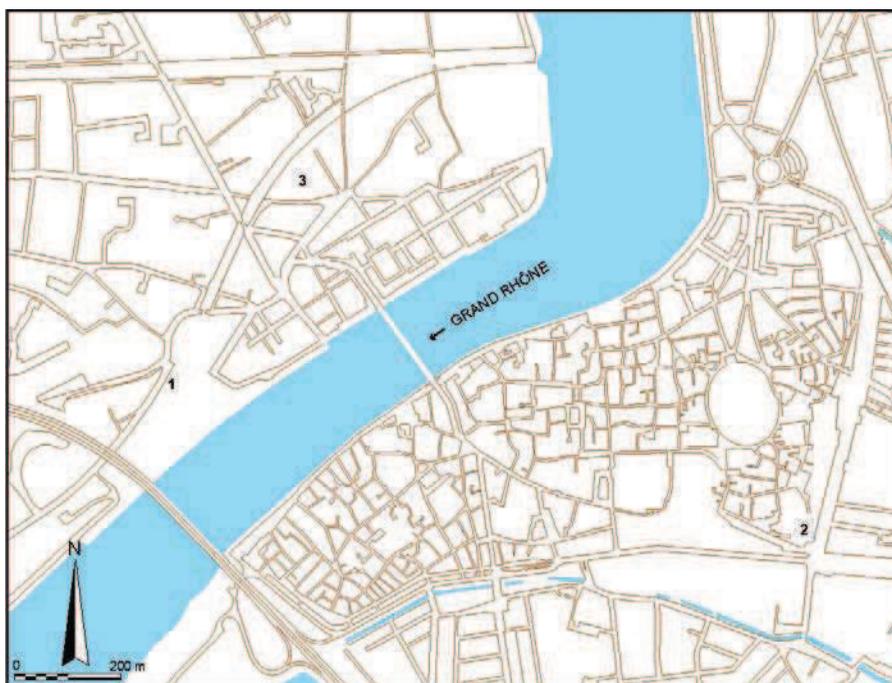


Fig. 1. Arles - Localisation des sols évoqués dans l'article.

1 - Avenue de la Gare maritime.

2 - Saint-Césaire.

3 - Verrerie.

(DAO M. Heijmans - AMU/CNRS/MCC)

LA RUBRIQUE DU MUSÉE BLEU : NOUVEAUTÉS SUR LES PAVEMENTS D'ARLES ANTIQUE¹

Pour notre plus grand plaisir et, espérons-le, celui de nos lecteurs, Véronique BLANC-BIJON, ingénieur de recherche au CNRS - Centre Camille Jullian à Aix-en-Provence, et Marie-Pierre ROTHÉ, archéologue au musée départemental Arles antique, ont allié leurs connaissances et leur expérience pour nous présenter quelques données nouvellement acquises en matière de pavements antiques arlésiens.

Introduction.

Régulièrement, les fouilles archéologiques menées dans Arles livrent des pavements en mosaïque, en *opus sectile*² ou encore en béton décoré qui viennent rejoindre les collections du Musée départemental Arles antique. L'étude de ces nouveaux pavements et la révision des collections effectuée en collaboration entre archéologues et spécialistes de la mosaïque apportent nombre d'informations nouvelles. Sans évoquer toutes les découvertes importantes du site de la Verrerie dont l'examen et la publication sont encore en cours, nous avons proposé ici de révéler quelques données récemment acquises.

1. Retour sur la mosaïque d'Europe et du Cratère (fig. 1 repère 1).

Le 9 novembre 1900, au sud du quartier de Trinquetaille, dans l'avenue de Camargue³, une mosaïque figurant Europe est mise au jour et déposée. Immédiatement restaurée à Nîmes par Francesco Mora, la mosaïque d'Europe est présentée au public dès 1901, année où Paul Gauckler la publie après l'avoir vue. Chevauchant à travers les flots le

1. Cet article développe une communication donnée par les auteures le 31 janvier 2015 dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association francophone européenne pour l'étude de la mosaïque antique (AFEMA), réunie à l'École normale supérieure (Paris). Il prend en compte nombre de travaux ayant précédé ou accompagné les importantes découvertes archéologiques du site de la Verrerie. Pour celles-ci, on se reportera à l'article de Rothé *et al.* « La maison de la Harpiste et son décor à Arles (Bouches-du-Rhône). Nouvelles données sur l'occupation tardo-républicaine d'Arelate », *Gallia*. 74.2, 2017 p. 43-76. Concernant les mosaïques d'Arles, on signalera également un article récent issu d'une communication présentée à l'Académie de Nîmes les 6 avril 2018 et 3 février 2019 par V. Blanc-Bijon, « À propos de mosaïques de Léda : rencontre entre Nîmes et Arles autour d'une question d'iconographie », *Mémoire de l'Académie de Nîmes*, t. XCIII - 2019 (2020), p. 39-67.

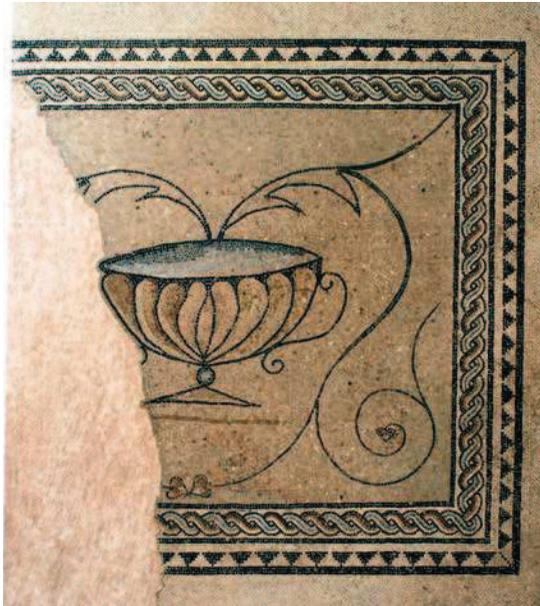
2. L'*opus sectile* (littéralement ouvrage découpé) est une technique artistique qui utilise (principalement) des marbres taillés pour la décoration de murs et de sols.

3. Rothé, Heijmans, 2008, p. 682.



Ci-dessus : Fig. 2. Trinquetaille, la mosaïque d'Europe.
(Cliché ACRM/MDAA)

Ci-dessous : Fig. 3. Trinquetaille, la mosaïque du cratère.
(Cliché ACRM/MDAA)



taureau blanc en lequel s'est transformé Jupiter, Europe est assise paisiblement, se retenant de la main droite au front du taureau. Le regard de celui-ci montre combien le dieu est manifestement heureux de sa conquête si facile (fig. 2).

Dans une bordure double (lignes de triangles en noir et blanc, tresse polychrome à deux brins), la scène se détache sur un fond de tesselles blanches très régulièrement posées, et l'on note la présence de nombreuses tesselles en verre complétant la riche palette. Cependant, le panneau a été fortement restauré comme l'avait immédiatement remarqué Gauckler qui s'étonnait de l'abondance de tesselles en verre translucide, certaines à feuilles d'or notamment dans les bracelets de bras que porte la jeune femme. On note aussi une reprise à l'extrémité du voile gonflé par la marche rapide du taureau et retenu de sa main gauche par Europe. La datation de la mosaïque est discutée : à l'époque d'Hadrien selon P. Gauckler, à l'époque antonine pour O. Wattel de Croizant ou encore aux II^e-III^e siècles pour M. Dampeine.

Cette mosaïque constitue le panneau central d'un pavement dont Jules Formigé dégage en 1912 un autre fragment⁴ figurant un large vase d'où s'échappe un rinceau très stylisé. L'archéologue se dit assuré de retrouver là la bordure de la mosaïque d'Europe. Le panneau conservé montre un cratère à panse godronnée offrant un dessin un peu insolite : son tracé est fin et, comme les godrons et les anses en S, irrégulier et maladroitement dessiné (fig. 3). Deux tiges du rinceau en jaillissent, prenant naissance sur le rebord du vase ; celle de droite, seule conservée, présente des volutes qui rejoignent la seconde tige sous le vase par un pétale cordiforme orange, alors qu'une autre tige s'en écarte pour aboutir, semble-t-il, dans l'angle supérieur droit du panneau. L'ensemble se détache sur un fond de tesselles dont la taille est très irrégulière ; taille et couleur majoritairement crème du matériau sont très différentes du fond en tesselles blanches du panneau d'Europe. Enfin, le restaurateur a donné à ce panneau un cadre en tresse et en triangles très voisins de celui de l'Europe, inversant simplement la relation bichrome des triangles.

Ces deux panneaux montrent de gros problèmes de cohérence et, jusqu'à présent, tous s'accordent pour considérer le vase plus tardif que la scène figurée, certains mettant en doute que les deux panneaux puissent appartenir au même pavement. Légèrement plus loin, et à un niveau inférieur, Formigé mit au jour un troisième pavement, « carrelage composé de carrés et de rectangles de granit jaune, vert et noir ». Si cet *opus sectile* est resté *in situ*, les deux autres fragments sont, depuis longtemps déjà, présentés dans le musée d'Arles.

4. Véran 1912.



**Fig. 4. Cathédrale Saint-Césaire,
fragment découvert en place en 2003.
(Orthophoto due à l'amabilité de M. Heijmans)**

Le fond constitué de grossières tesselles de couleur crème sur lequel se détache le cratère se rencontre dans d'autres pavements d'Arles, dans des bandes de raccord plus que dans les bordures : voir, par exemple, le pavement de la pièce III de la rue Brossolette daté vers 170-180⁵ ou la mosaïque de la maison au bassin tripartite présentée ci-après. Et on rappellera que, à Arles en particulier, de nombreuses bandes de raccord sont occupées par des rinceaux jaillissant d'un vase, certes en général moins imposant.

Spécialiste du verre antique employé dans les mosaïques, Elisabetta Neri a examiné les tesselles en verre et à feuille d'or de ces deux panneaux⁶. De son analyse, il ressort que, si les tesselles à feuille d'or sont sans nul doute possible un ajout du restaurateur Mora, le cadre de la mosaïque au cratère est aussi moderne. Cependant, sur les deux panneaux, des tesselles d'un ton bleu foncé – dans le voile et le vêtement d'Europe et en bordure interne du vase – sont taillées dans un verre opaque antique absolument de même composition. Force est de constater que ces deux panneaux sont très vraisemblablement contemporains et que, bien que très remanié, le panneau découvert par Formigé en 1912 constitue bien la bordure du panneau d'Europe comme l'envisageait ce dernier.

2. Un décor pariétal provenant du site de la cathédrale (fig. 1 repère 2).

Les fouilles menées par Marc Heijmans⁷ sur le site de la cathédrale d'Arles sont en cours d'analyse et une monographie est en préparation. Un panneau en mosaïque polychrome avait été dégagé en 2003⁸ dans un couloir de circulation cernant l'abside surélevée et pavée, elle, en *opus sectile*. La composition géométrique en lacis de cercles déterminant des octogones concaves est très commune (fig. 4) ; durant l'Antiquité tardive et non loin d'Arles, elle est employée par exemple à la Vieille Major à Marseille et à la cathédrale de Digne.

Cependant, et toujours grâce à l'expertise réalisée par E. Neri, ce sont des fragments d'un décor pariétal richement polychrome retrouvés en 2012 au sud de cette même abside qui nous intéressent ici. Les analyses du verre et de l'or menées en 2013-2014 dans le cadre d'un programme Charisma piloté avec le Centre de recherche et de restauration des musées de France à Paris (C2RMF) par E. Neri⁹ ont permis de préciser les

5. Blanc-Bijon dans Rothé, Heijmans 2008, p. 648 et fig. 957.

6. Nous la remercions très vivement pour cette collaboration dont les détails précis seront publiés, avec elle, dans le cadre du volume sur Arles du *Recueil général des mosaïques de Gaule*, en préparation.

7. Heijmans 2014.

8. Voir M. Heijmans dans Rothé, Heijmans, 2008, p. 331.

9. Neri et al. 2016.

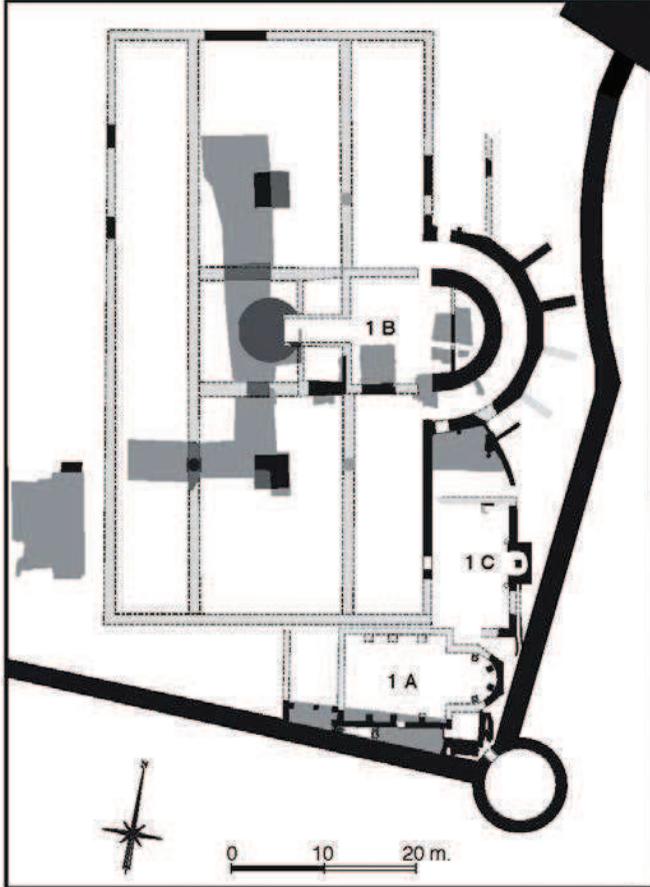


Fig. 5. Plan des vestiges mis au jour à Saint-Césaire.
(Relevé inédit, M. Heijmans - AMU/CNRS/MCC)

techniques et la datation des tesselles. Les premiers résultats de cette étude figurent dans une contribution présentée au XIII^e colloque de l'Association internationale d'étude de la mosaïque antique (AIEMA) tenu en 2015 à Madrid¹⁰.

Nous retiendrons ici que l'or employé dans les tesselles étudiées proviendrait de monnaies réutilisées, initialement frappées entre la réforme des Valentinien et Zénon, soit entre 368 et 491. Retrouvé dans un caniveau coupé par l'édification d'un petit édifice à abside à la fin ve-début vi^e siècle, ce décor appartiendrait soit à l'église 1A (fig. 5)¹¹ ou une annexe reconnue par les fouilles de Fernand Benoit en 1947 et édifiée dans la seconde moitié du iv^e siècle, soit à la grande cathédrale 1B (fig. 5) mise au jour par Marc Heijmans depuis 2003 et datée entre le iv^e et la première moitié du vi^e siècle. Il attesterait d'une réfection au ve siècle.

3. Les maisons du site de la Verrerie (fig. 1 repère 3).

Connu depuis les années 1980 grâce à la mise au jour de trois, voire quatre¹² maisons romaines datées de la fin du i^e siècle¹³, les recherches sur le site de la Verrerie ont repris. Le terrain a été réinvesti en 2013 dans le cadre d'une opération d'urgence¹⁴ qui a notamment permis de redégage et documenter l'ensemble des vestiges explorés précédemment et d'effectuer des sondages complémentaires. Ces derniers ont motivé la mise en œuvre, à compter de 2014, d'une fouille programmée pluriannuelle¹⁵ sous la responsabilité scientifique de Marie-Pierre Rothé (MDAA) dont l'objectif était de compléter la connaissance de la *domus* d'Aiôn et d'appréhender, dans une fenêtre limitée d'environ 100 m², les niveaux archéologiques sous-jacents. Dans ce cadre de nombreux sols décorés ont été mis au jour et, pour plusieurs d'entre eux, prélevés sous la direction d'Aurélien Martin par l'atelier de conservation et de restauration du musée départemental Arles antique dirigé par Patrick Blanc.

10. Neri, Blanc-Bijon 2016.

11. Les auteures remercient vivement Marc Heijmans qui a autorisé la publication de ce plan encore inédit.

12. Un doute subsiste quant à la détermination du nombre précis de maisons et leur division en raison de la récupération des seuils et de l'épierrement des murs réalisés au cours de l'Antiquité tardive.

13. Rothé, Heijmans 2008, p. 652-663 ; Blanc-Bijon 2008.

14. Rothé, Genot 2014.

15. L'opération archéologique programmée, portée par le musée départemental Arles antique avec le partenariat de l'Inrap, s'est échelonnée de 2014 à 2017 (voir Rothé *et al.* 2015 ; Rothé *et al.* 2018).

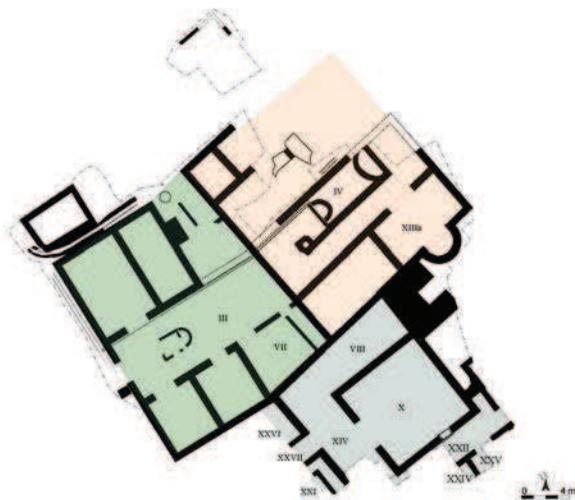


Fig. 6. Verrerie, plan schématique des *domus* de la fin du II^e-III^e siècle ap. J.-C., à l'issue de la campagne de fouille de 2014. En verdâtre : *domus* n° 1 ; en rosé : *domus* au bassin tripartite ; en bleuté : *domus* de l'Aiôn.

(Relevé : V. Dumas-AMU/CNRS/MCC/Inrap/CCJ ; DAO : A. Genot et M.-P. Rothé - MDAA)

Fig. 7. Verrerie, *domus* au bassin tripartite, pièce XIIIa : mosaïque au « bouclier de triangles », SL 203. (Cliché : A. Genot-MDAA)



Fig. 8. Vue de détail de la mosaïque au « bouclier de triangles ». (Cliché : A. Genot - MDAA)

3.1. Les *domus* de la fin II^e-début III^e siècle (fig. 6).

3.1.1. La maison au bassin tripartite.

Au nord-du chantier, dans la *domus* n° 2¹⁶, dite *domus* au bassin tripartite, une nouvelle pièce mosaïquée a été mise au jour¹⁷. Un seuil monumental encadré de pilastres moulurés met en relation une cour dallée munie d'un bassin tripartite (fig. 6, n° IV) avec une pièce rectangulaire de 25 m² dotée d'une abside (fig. 6, n° XIIIa). Cette pièce était ornée de plafonds peints, de placages pariétaux en marbre et d'une mosaïque géométrique polychrome SL203 (fig. 7) actuellement en cours de restauration par l'atelier de conservation et restauration du musée.

La mosaïque est organisée en trois tapis délimités par un filet triple noir : deux panneaux rectangulaires latéraux encadrent un panneau central que complète une petite bordure en avant de l'abside dont le sol n'est pas connu. Les deux panneaux latéraux présentent la même trame : une composition orthogonale de carrés et de losanges¹⁸, les losanges chargés d'un petit losange noir, alors qu'un nœud de Salomon polychrome s'inscrit dans chaque carré. La trame est bien connue du milieu du I^{er} siècle av. J.-C. au IV^e siècle, voir notamment le curieux sol monochrome de la *villa* de La Garanne¹⁹, mais aussi nombre d'exemples bi ou polychromes en Italie ; en Tunisie, par exemple dans la maison des Nymphes à Nabeul, elle est datée de l'époque de Constantin. À Arles même, on signalera une trame proche dans un pavement relevant du site voisin, rue Brossolette²⁰.

Le tapis central est carré (fig. 8) : bordé par un guillochis à âme droite (fig. 9), un peu rigide, il est occupé par un « bouclier de triangles



Fig. 9. Verrerie, vue de détail du guillochis entourant le tapis central.

(Cliché : M.-P. Rothé - MDAA)

16. Rothé, Heijmans 2008, p. 657.

17. Rothé, Genot 2014.

18. Décor, pl. 161a.

19. Lavagne 2019, n° 168, p. 222-223.

20. État 4, pièce VII, Blanc-Bijon dans Rothé, Heijmans 2008, p. 649.

noirs », les triangles isocèles pointe tournée vers l'extérieur. Au centre du « bouclier », prend place dans un cercle un quatre-feuilles rouge cerné de noir. Les angles des écoinçons sont occupés par des cases chargées d'un nœud de Salomon et, de part et d'autre, se déploient de petites volutes végétales en filet noir. Enfin, l'accès à l'abside est souligné par une ligne de demi-cercles sécants²¹ dont les écailles sont ocrées ou rouges cernées d'un filet noir. Cette bande, qui peut présenter de nombreuses variantes, trouve un parallèle avec la bordure d'une mosaïque de la *domus* n° 1 exposée aujourd'hui au musée, les écailles y étant rouges²², mais aussi par exemple en Vénétie au IV^e siècle où la présence rouge est particulièrement développée²³.

Le « bouclier de triangles »²⁴ inscrit dans un carré est une composition que l'on rencontre très fréquemment en béton de tuileau d'abord – les écoinçons souvent occupés par des palmettes –, puis en *opus tessellatum*. Les triangles sont parfois centripètes (tournés pointes vers le centre) comme à Aquilée, où on la trouve, avec un semblable grand cercle central chargé d'un six-feuilles²⁵, dans la maison de Dionysos dès la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C.²⁶. Avec les pointes des triangles vers l'extérieur, parmi de nombreux exemples, on mentionnera un exemple d'Ostie daté du début du II^e siècle²⁷ qui sert de modèle à l'ouvrage collectif sur le vocabulaire descriptif du décor des pavements antiques. À Aquilée, on suit cette composition sur la durée : pavant la maison du Clipeus dans la seconde moitié du I^{er} siècle ap. J.-C.²⁸ et encore sur un fragment provenant de la zone du cirque, daté du II^e siècle²⁹. Cependant, notons que la composition continue largement à être mise en œuvre aux III^e, IV^e, voire VI^e siècles puisqu'elle se retrouve encore en tesselles dans l'église Santa Giustina de Padoue par exemple.

L'effet visuel tournoyant, que la trame soit traitée en noir et blanc ou en polychromie, est un point intéressant dans une réflexion sur la conception même des pavements antiques car il implique un projet initial et une régularité de pose qui sous-entendent la présence, très vraisemblablement,

21. Décor, pl. 49a.

22. Voir fig. 976 dans Rothé, Heijmans 2008, p. 655.

23. Rinaldi 2007, Saletto-01, pl. XLVII.4 ; Verona-55, pl. LXXIV.3.

24. Décor, pl. 327a.

25. Ce que l'on trouve également au fondo Lanari, à S. Stefano (*Aquileia* n° 740, fig. pl. CXXXIII).

26. *Aquileia* n° 21, fig. pl. IV.

27. Becatti n° 153, p. 89-90, pl. LXX, c.

28. *Aquileia* n° 219, fig. pl. XXXII.

29. *Aquileia* n° 200, fig. pl. XXXI.

d'un dessin préparatoire tracé au sol issu d'un croquis précis. Cet effet est nettement visible en plan, ce qui n'était évidemment pas le point de vue privilégié lorsque, perçu par l'œil du visiteur, à 45° environ, le pavement était en usage, probablement surchargé de meubles³⁰.

Cette *domus* et les maisons voisines ont été détruites par un incendie attesté dans cette pièce notamment par une couche de cendre (US 205) dans laquelle a été mis au jour un antoninien de Philippe I daté entre 244 et 247 ap. J.-C.³¹ Cette monnaie, combinée à celles associées à la tirelire découverte en 1983 dans une maison mitoyenne (fig. 6, pièce VII) vient corroborer la datation de l'incendie du quartier probablement survenu autour de 260.

3.1.2. La *domus* d'Aiôn.

La *domus* d'Aiôn³² dont étaient connues les mosaïques de Méduse et d'Aiôn (fig. 6, n° VIII et X) a vu son plan complété (pièces n° XIV, XXI, XXII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII). Trois couloirs (fig. 6, n° XXVII, XIV, XXII) décorés de mosaïques géométriques en noir et blanc (SL815, SL322 et SL343) assurent la distribution entre les différents espaces de la maison. Ces pavements (préservés *in situ*) accueillent une même composition orthogonale de carrés adjacents formés de quatre rectangles égaux autour d'un petit carré³³. Elle est chaque fois tracée en filet double blanc, dans une bordure en filet triple noir ; rectangles et carrés sont en filet double noir, le centre blanc (fig. 10).



Fig 10. Verrerie, *domus* de l'Aiôn, couloir XXII décoré de la mosaïque géométrique SL 322.

(Cliché : M.-P. Rothé-MDAA)

30. Clarke 2016.

31. RIC IV, part. III, p. 73 n° 40b - identification Joël François, Arc Numismatique.

32. Rothé, Heijmans 2008, p. 657-658, avec description des mosaïques par V. Blanc-Bijon ; Boislève, Rothé 2020.

33. Décor, pl. 141a.

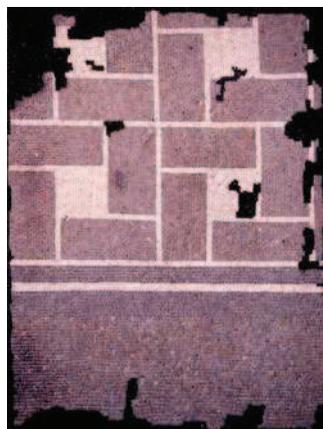


Fig 11. Verrerie, *domus* de l'Aiôn,
panneau géométrique de la
mosaïque de Méduse.
(Cliché : P. Blanc - MDAA)



Ci-dessus : Fig. 12. Verrerie,
domus n° 1, cour III
(Cliché : A. Genot et M.-P. Rothé - MDAA)

Ci-contre : Fig. 13. Jardin d'hiver,
galerie du péristyle.
(Cliché : P. Blanc - ACRM/MDAA)



Loin d'être particulière à Arles³⁴, cette trame semble avoir été très appréciée du propriétaire de la maison puisqu'elle est utilisée pour tous les couloirs et reprise aussi dans un tapis géométrique situé au fond de la pièce introduite par un médaillon figurant Méduse, où le panneau devait être recouvert par un lit identifiant la pièce à un possible *cubiculum* (fig. 11). Et plus encore par un atelier arlésien car on la retrouve aussi dans la cour III de la *domus* n° 1 mitoyenne (fig. 12) et dans la galerie du péristyle de la maison située sous le Jardin d'Hiver fouillée en 1975 par G. Congès (fig. 13)³⁵ : elle est traitée dans ces deux cas en blanc sur fond noir et offre quelques variantes.

Ce qui nous paraît particulièrement intéressant est la manière dont le mosaïste a adapté le module d'un couloir à l'autre : module de 35/37 cm pour XXVII, de 50/53 cm pour XIV et de 59/62 cm pour XXII. Arrivé à l'extrémité orientale du couloir XXII, il a « bricolé » pour clore le tapis par deux cases composées de deux rectangles et de deux carrés. Ceci laisserait entendre que cette zone du tapis a été réalisée en dernier. Dans la maison n° 1 mitoyenne de la *domus* d'Aiôn³⁶, le mosaïste a réussi à mettre en œuvre deux modules dans un même tapis pavant la grande cour III (fig. 6) occupée par un bassin en élévation dont la canalisation a permis de masquer le changement de module (fig. 12). Remarquons aussi que, pour tous ces pavements, les cases du quadrillage ne sont pas exactement des carrés, mais sont systématiquement plus grandes de deux à trois cm sur un même axe : on pourrait y voir le sens de ponçage du tapis dont le resserrement des joints aurait entraîné ce léger décalage.

Cette composition est bien connue des ateliers de mosaïstes tout aussi bien à Arles qu'ailleurs, pour des pavements en général datés du I^{er} ou II^e siècle : voir les exemples cités à propos d'une mosaïque de Saint-Rémy-de-Provence que H. Lavagne place au I^{er} voire début II^e siècle³⁷. L'auteur prend arguments pour l'ancienneté du pavement dans « l'absence de remplissage pour meubler les rectangles [ce qui n'est pas le cas à la Verrerie], la simplicité du carré noir inscrit, le soin donné au filet triple blanc » entre bande de raccord en pose oblique et champ. Or de telles remarques s'appliquent tout aussi bien aux pavements de la Verrerie.

En Italie, si la trame est présente dès la fin du I^{er} siècle av. J.-C., elle perdure encore aux II^e-III^e siècles par exemple à Aquilée dans la maison

34. La trame rappelle des sols en *opus sectile* (L/QrIQ/H2 de la typologie établie par F. Guidobaldi depuis 1983). On verra par exemple dans Delbarre-Bärtschi 2014, p. 68, quelques exemples plus nordiques en tesselles de Suisse et, pour l'Italie, les exemples de Vénétie dans Rinaldi 2007, p. 92-94, et de Toscane chez Bueno 2011 p. 315-317 et 437.

35. Voir A. Genot dans Rothé, Heijmans 2008, p. 495-498, non illustrée.

36. Rothé, Heijmans, 2008 p. 656-657.

37. Lavagne 2019, n°143.

des Animaux blessés³⁸ ou, avec une pointe de couleurs, dans la maison de Lycurgue et Ambrosie³⁹. On notera que c'est sous Marc Aurèle ou Commode que datent les exemples tunisiens d'Acholla, site marqué par ce dernier empereur⁴⁰.

À la Verrerie, la fouille du support de la mosaïque d'Aiôn et des remblais de destruction sous-jacents a révélé une quantité non négligeable de matériel céramique qui fournit un *terminus post quem*⁴¹ autour de 190 ap. J.-C. pour la mise en place des sols de cette *domus* (étude en cours, Jean Piton). La stratigraphie permet de confirmer la datation stylistique du pavement figurant Aiôn qui avait été évaluée au début de l'époque sévérienne⁴².

3.2. Des sols décorés plus anciens.

À l'emplacement des mosaïques d'Aiôn et de Méduse a été réalisé un sondage de plus de 100 m² afin d'appréhender les premiers niveaux d'occupation du secteur.

3.2.1. Sols à semis de cabochons.

Les mosaïques de la fin du II^e siècle ap. J.-C. viennent sceller plusieurs séquences de sols décorés appartenant à des occupations antérieures dont les murs ont été épierrés. On s'intéressera ici particulièrement à deux d'entre eux qui ont fait l'objet d'une dépose par l'ACRM.

Sous les mosaïques de Méduse et d'Aiôn sont apparus deux sols, SL327 et SL328 (fig. 14). Ces sols sont en béton clair décoré d'un semis



Fig. 14. Verrerie, sol à cabochons SL 328.

(Cliché : A. Genot
et M.-P. Rothé - MDAA)

38. *Aquileia* n° 69 fig. pl. XII.

39. *Aquileia* n° 156, fig. pl. XXI.

40. Gozlan 1992, n° 43 p. 160 ; Gozlan *et al.* 2001, deux seuils : n° 74 p. 64 et polychrome, n° 67 p. 53-54.

41. En archéologie, terme désignant la date la plus ancienne connue à laquelle un événement a pu se produire ou une entité apparaître.

42. Blanc-Bijon 2008, p. 170.

de cabochons formant un quadrillage droit. Très semblables, l'examen de détail montre qu'il n'est pas possible d'associer les deux pavements. Pour SL327, les cabochons noirs (environ 2 cm de côté) sont posés droits et espacés d'environ 20 cm. Pour SL328, les cabochons légèrement plus grands (3 cm de côté) sont posés sur la pointe et espacés de 11 à 13 cm. Dans la partie la plus septentrionale de ce dernier pavement, les files constituant un quadrillage droit très régulier paraissent plus resserrées à partir de la cinquième file depuis le nord et les cabochons noirs sont disposés plus systématiquement sur la pointe à partir de la neuvième file. Vers le sud, les cabochons également sur pointe sont plus gros, alternativement noirs et rouges. Les limites entre ces trames ne sont plus guère discernables et l'organisation des possibles tapis ne peut être interprétée avec assurance ; cependant il faut considérer que ces sols pouvaient non pas une unique pièce, mais des pièces mitoyennes.

Les quelques tessons de paroi fine de Bétique, d'amphore hispanique Dressel 20 et de sigillée sud gauloise mis au jour dans ces sols permettent de proposer une fourchette chronologique relativement large dont le *terminus post quem* peut être fixé à 70 ap. J.-C. (étude en cours, Jean Piton).

3.2.2. La maison de la Harpiste, pièce VIIIb et étage.

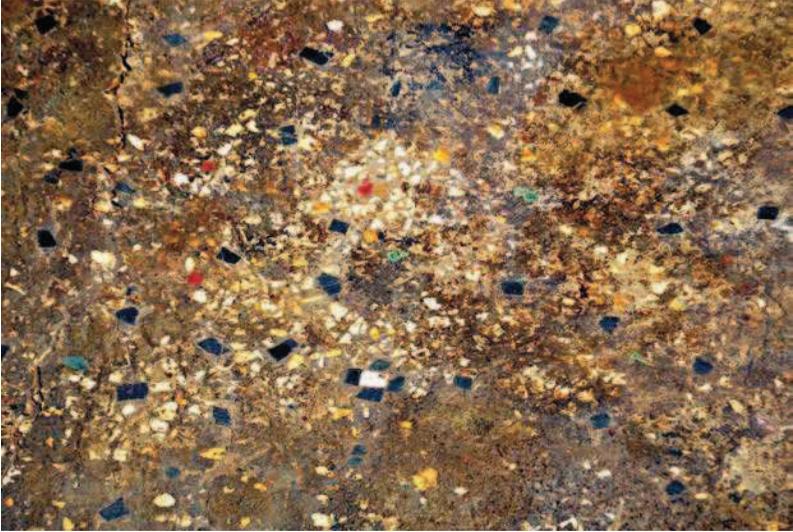
Les sols à semis de cabochons reposent sur les remblais issus de la destruction d'une maison tardo-républicaine, dite maison de la Harpiste⁴³, dont deux pavements sont évoqués ici.

Une pièce (VIIIb) fermée par une porte à deux battants préserve de riches parois peintes et un sol en béton incrusté d'éclats de roches colorées. Elle correspond à une salle à manger ou à une chambre comme le laisse penser la bipartition du décor peint en deuxième style pompéien. Cette subdivision de l'espace se retrouve au sol (SL378), peu lisible en raison d'importantes concrétions (fig. 15). Dans le béton, on observe



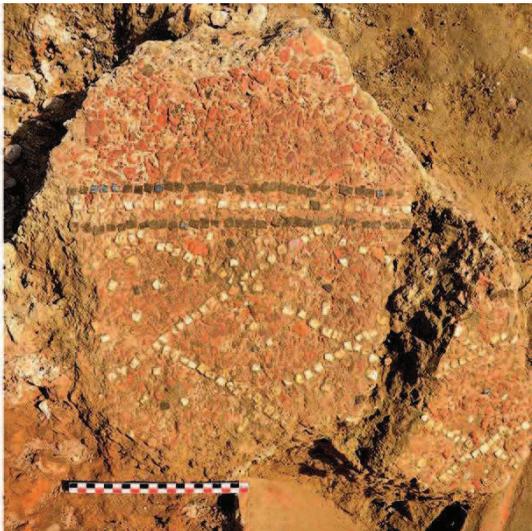
Fig. 15. Verrerie, maison de la Harpiste, *triclinium*. (Cliché : M.-P. Rothé-MDAA)

43. Rothé *et al.* 2017 : Rothé 2020.



Ci-dessus : Fig. 16. Verrerie, maison de la Harpiste, *triclinium* : détail de la croisette axiale. (Cliché : M.-P. Rothé - MDAA)

Ci-dessous : Fig. 17. Verrerie, maison de la Harpiste, fragments d'un pavement tombés de l'étage. (Cliché : M.-P. Rothé - MDAA)



cependant la présence d'agrégats de 1 à 4 cm constitués essentiellement d'éclats de calcaire blanc polis en surface et, dans une faible mesure, d'éclats de terre cuite et de pierre marbrière jaune et verte dont l'identification reste à effectuer (fig. 16). De plus, un semis irrégulier de fragments de schiste noir, d'un module plus important (de 3 à 5,5 cm) que les agrégats, est visible dans le tapis, hormis sur une bande de réserve large de 40 à 60 cm au contact des murs. Devant la porte d'accès et dans l'axe de l'amorce du piédestal, a été insérée une croisette (fig. 16) composée d'un cabochon blanc en calcaire (4,2 x 3 cm) encadré de quatre cabochons noirs (3 x 2 cm). La disposition volontairement ostentatoire de ce modeste décor et la subdivision du décor peint sur les parois latérales en 1/3 + 2/3 permettent de préciser l'identification de la fonction de la pièce comme salle à manger ou *triclinium*.

Par ailleurs, les remblais de destruction ont également révélé l'effondrement du sol d'un étage de cette même maison (fig. 17). Le pavement est en béton de tuileau comportant des éclats de terre cuite de gros module (de 1 à 2 cm) et recouvert, comme souvent, d'un aplat de couleur ocre-rouge. Le décor est limité par trois filets distants de 1 cm constitués de tesselles jointives blanches pour le filet central et noires pour les filets latéraux. Le tapis offre une composition en quadrillage losangé réalisée en files de tesselles jointives de couleur crème. Cette trame est, on le sait, très commune sur béton de tuileau comme sur béton de calcaire⁴⁴, et serait de datation plutôt ancienne. En premier lieu, on la rapprochera du pavement de la pièce D de la maison de Sulla à Glanum sur lequel reposent les enduits peints datés par A. Barbet « autour des années 50 av. J.-C. »⁴⁵ ; pour le sol, Lavagne⁴⁶ retient 60-40 av. J.-C. et insiste sur la diffusion de la trame en Italie tardo-républicaine, mais on distinguera toutefois les réalisations sur béton des réalisations en *tessellatum*.

La trame est plusieurs fois présente dans la région, dont deux fois à Tarascon et une fois dans un pavement mis au jour en Camargue, à la Tour du Valat. Cependant ce qui distingue la composition arlésienne est la présence, rare, d'un petit décor disposé au centre de chaque losange : un motif de « croisette » lâche constitué par quatre tesselles blanches autour d'une noire, le tout non jointif. Dans le *tablinum* 4 de la « casa sannitica » à Herculanium, de petits motifs occupent ainsi les losanges dans une trame également tracée en files de tesselles blanches jointives⁴⁷.

44. On renverra au volume *Pavements et sols en béton : vocabulaire, techniques, diffusion, Actes du Colloque international* édités par V. Blanc-Bijon, 2021).

45. Barbet 1990, p. 127, avec figure du pavement p. 124 fig. 16.

46. 2019, n° 132, p. 176-178.

47. Guidobaldi *et al.* 2014, pl. XIX n° 236, D.

Le pavement le plus proche de celui d'Arles, avec une croisette voisine marquant de la même manière les losanges dans une trame de tesselles blanches non jointives, est un pavement de la maison de M. Elpidius Sabinus (IX, 1, 22-29) à Pompéi, daté du II^e siècle av. J.-C. Des croisettes jointives dans une trame qui, elle, ne l'est pas se voient sur un pavement dégagé en 1993 à Bedriacum (Lombardie), étude reprise par F. Slavazzi en 1996 (pavement C, fig. 6 et p. 121), où l'auteur relève les rares exemples connus et signale leur lien avec le II^e style pompéien (p. 123 et note 31).

L'étude céramologique menée par Sébastien Barberan (Inrap) permet de proposer un phasage assez resserré : la maison de la Harpiste est construite vraisemblablement entre 70 et 50 av. J.-C. ; son abandon, puis son remblaiement interviendraient peu après, au plus tard vers 40 av. J.-C.⁴⁸

Conclusion.

On le voit, les fouilles récentes arlésiennes ont permis de relire des documents connus depuis plusieurs décennies au vu de l'avancée des études stratigraphiques et continuent à fournir de nouveaux pavements dont nombre sont déposés et restaurés au Musée départemental Arles antique. Cela est particulièrement vrai pour le site de la Verrerie qui a livré, à côté des très beaux décors peints que l'on sait, de très nombreux niveaux de sols, du deuxième quart du I^{er} siècle av. J.-C. jusqu'à l'époque sévérienne au moins. Ces études sont complétées par un regard porté sur les techniques de mise en œuvre, grâce aux déposes et aux analyses des matériaux, et sur la compréhension du travail réalisé par les mosaïstes.

Les pavements anciens comme certains de ceux datés plus récemment montrent des liens étroits, et directs, avec l'Italie, Arles étant, bien sûr, le premier port sur le Rhône ouvert à la culture venant de la péninsule, et ayant conservé tout au long de son histoire antique de forts liens avec l'Italie septentrionale. Les ateliers arlésiens, s'il est possible de les évoquer, assimilent ces influences et les transposent.

Véronique BLANC-BIJON (CNRS – AMU, Centre Camille Jullian)

Marie-Pierre ROTHÉ (CD13, Musée départemental Arles antique)

48. Boislève *et al.* 2020.

Bibliographie :

Aquileia : Ghedini F., Bueno M., Novello M. et Rinaldi F. (éds.), *I pavimenti romani di Aquileia. Contesti, tecniche, repertorio decorativo*, Padoue (Antenor Quaderni, 37), 2017.

Barbet 1990 : Barbet A., Les peintures de Glanum : une relecture, *Gallia*, 47, 1990, p. 103-134.

Delbarre-Bärtschi 2014 : Delbarre-Bärtschi S., *Les mosaïques romaines en Suisse*, Bâle (Antiqua, 53), 2014.

Blanc-Bijon 2008 : Blanc-Bijon V., L'habitat privé et son décor, in Rothé, Heijmans 2008, p. 168-172 (et notices, *passim*).

Blanc-Bijon éd. 2021 : *Pavements et sols en béton : vocabulaire, techniques, diffusion, Actes du Colloque international*, textes réunis et édités par V. Blanc-Bijon, Bordeaux, Ausonius (Mémoires 59), 2021.

Boislève *et al.* 2016 : Boislève J., Rothé M.-P. et Genot A., Le site de la Verrerie à Arles et ses exceptionnels décors de II^e style pompéien. Première campagne de fouilles et premiers résultats, in J. Boislève, A. Dardenay et Fl. Monier (dir.), *Peintures murales et stucs d'époque romaine, une archéologie du décor, Actes du 27^e colloque de l'AFPMA, Toulouse, 21 et 22 novembre 2014*, Bordeaux, Ausonius (Pictor 5), p. 75-94.

Boislève *et al.* 2020 : Boislève J., Rothé M.-P., Barberan S. 2020, La maison de la Harpiste et ses décors de deuxième style pompéien, bilan de quatre années de fouilles sur le site de la Verrerie à Arles (Bouches-du-Rhône), in J. Boislève et F. Monier (dir.), *Peintures murales et stucs d'époque romaine, études toichographologiques, Actes du 30^e colloque de l'AFPMA tenu à Arles les 24 et 25 novembre 2017*, Bordeaux, Ausonius (Pictor 8), 2020, p. 17-34.

Boislève Rothé 2020 : Boislève J. et Rothé M.-P., Le poète et les Muses : peintures murales de la pièce XXVIII de la maison d'Aiôn à Arles (Bouches-du-Rhône), in *Actes du 30^e colloque de l'AFPMA tenu à Arles les 24 et 25 novembre 2017*, Bordeaux, Ausonius (Pictor), 2020, p. 35-56.

Bueno 2011 : *Bueno M., Mosaici e pavimenti della Toscana. II secolo a.C. – V secolo d.C.*, Rome (Antenor Quaderni, 22), 2011.

Clarke 2016 : Clarke J., Kinesthetic address in 3D : modeling the spacial systems of the Terme dei Cisiarii and the Terme di Nettuno at Ostia Antica, in *Estudios sobre mosaicos antiguos y medievales. Actas del XIII Congreso de la AIEMA (Madrid, 2015)*, Rome, 2016, p. 245-251.

Dampeine 1980 : Dampeine M., *Recueil des mosaïques des Bouches-du-Rhône et du Var*, thèse de doctorat de III^e cycle, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1980 (non publié).

Décor : Le décor géométrique de la mosaïque romaine, Paris, t. I. *Répertoire graphique et descriptif des compositions linéaires et isotropes*, 1985 ; t. II. *Répertoire graphique et descriptif des décors centrés*, 2002.

Formigé 1912 : Formigé J., *Les fouilles d'Arles*, BM, 76, 1912, p. 426-438.

Gauckler 1901 : Gauckler P., *Note sur quelques mosaïques romaines de Provence*, BAC, 1901, p. 336-346.

Gozlan 1992 : Gozlan S., *La maison du Triomphe de Neptune à Acholla (Botria, Tunisie)*. I, *Les mosaïques*, Rome (CEFR, 160), 1992.

Gozlan *et al.* 2001 : Gozlan S., Jeddi N., Blanc-Bijon V., Bourgeois A., *Acholla. Les mosaïques des maisons du quartier central et les mosaïques éparses*, Rome (CEFR, 277), 2001.

Guidobaldi 1983 : Guidobaldi F., Guiglia Guidobaldi A., *Pavimenti marmorei di Roma dal IV al IX secolo*, Città del Vaticano (Studi di Antichità cristiana, XXXVI), 1983.

Guidobaldi *et al.* 2014 : Guidobaldi F. *et al.*, *Mosaici antichi in Italia, regione Prima, Ercolano, Pise - Rome*, 2014.

Heijmans 2014 : Heijmans M., À propos de la mise à jour de la *Topographie chrétienne des Cités de la Gaule*, in M. Gaillard (éd.), *L'empreinte chrétienne en Gaule du IV^e au XI^e siècles*, Turnhout (Culture et société médiévales, 26), p. 151-171.

Lavagne 2019 : Lavagne H., *Recueil général des mosaïques de la Gaule*, III, 4, Paris (Gallia X^e supplément), 2019.

Neri, Blanc-Bijon 2016 : Neri E. et Blanc-Bijon V., *La production de tesselles en verre entre le IV^e et le VI^e siècle : Comparaison entre Orient et Occident. Étude archéométrique nouvelle sur des tesselles de la cathédrale Saint-Césaire d'Arles et de la basilique de l'Éléona à Jérusalem*, in *Estudios sobre mosaicos antiguos y medievales. Actas del XIII Congreso de la AIEMA (Madrid, 2015)*, Rome, 2016, p. 302-307.

Neri *et al.* 2016 : Neri E., Verità M., Biron I. et Guerra Ma F., 2016, *Glass and Gold : Analyses of 4th-12th Centuries Levantine Mosaic Tesserae. A Contribution to technological and chronological Knowledge*, *Journal of archaeological Science*, 70, p. 158-171.

Rinaldi 2007 : Rinaldi F., *Mosaici e pavimenti del Veneto. Province di Padova, Rovigo, Verona e Vicenza (I sec. A.C. – VI sec. D.C.)*, Rome (Antenor Quaderni, 7), 2007.

Rothé 2000 : Rothé M.-P., *La rubrique du musée bleu : les dernières recherches sur le site de la Verrerie*, *Bulletin des Amis du Vieil Arles*, 183, 2020, p. 3-21.

Rothé *et al.* 2015 : Rothé M.-P., Genot A. et Boislève J., Arles – Verrerie de Trinquetaille, *Bilan scientifique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014*, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2015, p. 98-100.

Rothé *et al.* 2017 : Rothé M.-P., Boislève J. et Barberan S., avec la coll. Clément B., Fabre M., Françoise J., Gafa R., Genot A., Heijmans M., La maison de la Harpiste et son décor à Arles (Bouches-du-Rhône) : nouvelles données sur l'occupation tardo-républicaine d'Arlete, *Gallia*, 74.2, 2017, p. 43-76.

Rothé, Boislève, Genot 2018 : Rothé M.-P., Boislève J. et Genot A., Arles – Verrerie de Trinquetaille, *Bilan scientifique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017*, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2018, p. 107-109.

Rothé, Genot 2014 : Rothé M.-P. et Genot A., Arles – Verrerie de Trinquetaille, *Bilan scientifique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2013*, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2014, p. 87-89.

Rothé, Heijmans 2008 : Rothé M.-P. et Heijmans M., *Arles, Crau, Camargue*, CAG 13/5, Paris, 2008.

Slavazzi 1996 : Slavazzi F., Edilizia residenziale a Bedriacum : i pavimenti, *in Atti III AISCAM*, Bordighera, 1996, p. 117-128.

Véran 1912 : Véran A., Fouilles archéologiques à Arles, *Bulletin des Amis du Vieil Arles*, n° unique, 1912, p. 31-33.

Wattel de Croizant 1995 : Wattel de Croizant O., *Les mosaïques représentant le mythe d'Europe (1^{er}-v^{re} siècles). Évolution et interprétation des modèles grecs en milieu romain*, Paris, 1995.

LE RHÔNE D'ARLES À L'ÉPOQUE ROMAINE (III^e PARTIE : LE GRAND RHÔNE, À SON ENTRÉE)

La chronique précédente, qui a inauguré cette série, a montré que, selon toute vraisemblance, le Petit Rhône n'existait pas dans les temps romains, du moins sous la forme qui est la sienne depuis bien longtemps. En nous laissant aller au fil de l'eau, abordons maintenant la section du fleuve qui conduit de la séparation actuelle des deux branches jusqu'au virage provoqué par la butée des eaux contre le rocher calcaire qui donne naissance à la Hauteure.

Rive droite : le Rhône gagne.

Notre enquête se fonde d'abord sur le goût pour l'Antique qui animait l'historien et archéologue arlésien Pierre Véran lequel, en 1802, s'aventure dans le lit du fleuve à l'occasion d'une forte baisse des eaux. Sous ses yeux apparaissent un grand nombre de vestiges : des tombes, des sarcophages, trois puits, des sols romains – dont le niveau se situerait à une profondeur de 3,30 m –, des restes de murs, dont un en grand appareil de 3 pieds 2 pouces (environ 95 cm) sur un fondement en maçonnerie, qui a certainement appartenu à un édifice majestueux. Celui qui a voué sa vie à l'histoire d'Arles répertorie toutes ces trouvailles sur un plan (*figure 1*) qui, malgré un relatif manque de précision, permet de penser qu'en prenant comme point de repère les ruines du pont dit de Lunel, la zone qu'il arpente correspond à un segment dont le début commence au niveau du cimetière de Trinquetaille et qui se prolonge sur une distance d'environ 200 mètres en amont de ce pont.

La présence des tombes et des sarcophages sur toute cette étendue laissée à nu s'explique par le fait que l'on se situe ici au niveau d'une nécropole, que l'on appellera « nécropole de la pointe », où, déjà avant Véran, dès le xvii^e siècle et lors de grandes sécheresses¹, nombre de sarcophages avait été trouvés, certains d'entre eux d'ailleurs en bordure même du fleuve. Immergées ou à découvert, ces auges mortuaires appartiennent à cette nécropole déjà en place au i^{er} siècle de notre ère, comme en témoigne une plaque de bronze (*figure 2, page 26*) trouvée sur les lieux mêmes, dans un jardin, sur laquelle est gravée l'épithaphe d'un édile et qui devait orner la façade d'un mausolée.

Quant à la présence des vestiges appartenant à un habitat, des fouilles récentes ont démontré qu'au passage des ii^e et iii^e siècles toute cette zone était urbanisée et avait pris la place de la nécropole. On y trouve

1. François Rebatu, MS 903, Bibliothèque Méjanès, Aix.

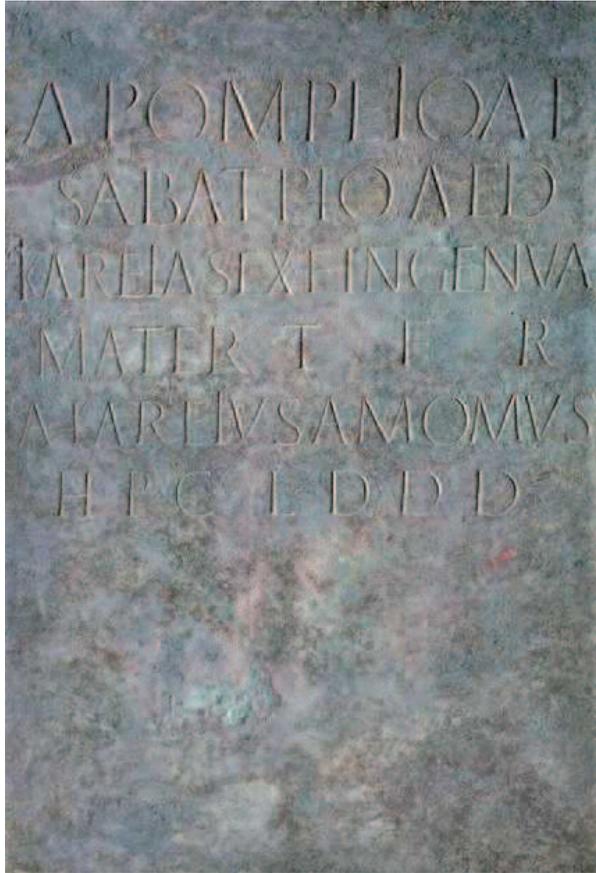


Figure 2 - Plaque de bronze, du milieu du 1^{er} siècle de notre ère, portant l'épithaphe d'un édile, trouvée dans le jardin Piton, à la Pointe de Trinquetaille. Traduction du texte : « À Aulus Pompeius Pius, fils de Aulus, de la tribu Sabatina, édile. Kareia Ingenua, fille de Sextius, sa mère, a sollicité, par testament, que (ce monument) soit édifié. Aulus Kareius Amomus, son héritier, a pris soin de l'élever en un lieu désigné par décret des décurions. »
(Musée départemental de l'Arles antique)



Figure 3 - Carte postale timbrée de 1909 montrant un dépôt de sable et de limons dans le virage du fleuve.

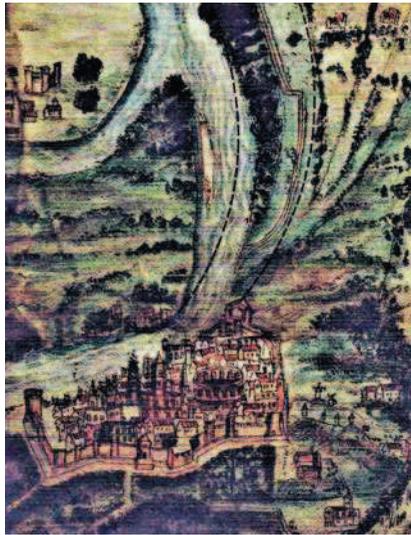


Figure 4 - Superposition, en tirets noirs, du lit probable du Rhône romain, sur le dessin aquarellé de Jacques Borel, datant du XVII^e siècle. En haut, à droite, les zones correspondant à des chenaux de crues.

(Médiathèque d'Arles, M 745.)

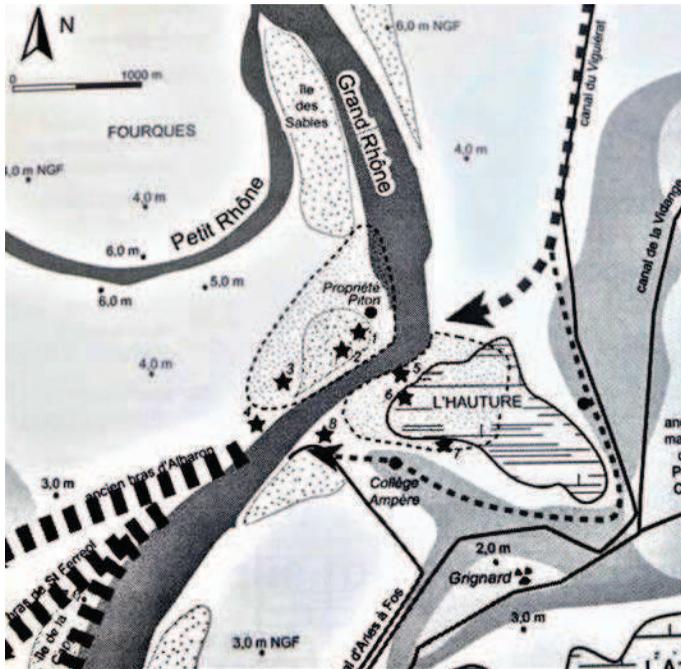


Figure 5 - Carte de la topographie du site d'Arles dans l'Antiquité indiquant, en haut à droite, en tirets moyens, la présence d'un chenal de crue. En bas à gauche, en tirets épais, les bras fossiles du Rhône actifs dans l'Antiquité et au Moyen Âge. Le fond de carte montre les cours actuels du fleuve, d'où la présence du Petit Rhône.

(Comprendre les inondations du Rhône méridional, AEEC du Pays d'Arles, 2005, p. 28)

un quartier artisanal et de luxueuses villas décorées de sols mosaïqués. Toutes choses donc que le Rhône a par la suite noyées en élargissant son lit à l'intérieur des terres. La distance de pénétration des eaux demeure difficile à préciser mais semble en tout cas suffisante pour recouvrir un bout du quartier évoqué en tenant compte du fait que la limite de ce dernier devait se tenir relativement loin de la berge, sans doute aussi derrière des digues, que l'on sait être de faible hauteur.

Rive gauche : le Rhône perd.

La rive gauche, elle, toujours de part et d'autre des restes du pont de Lunel, actuellement occupée par une zone artisanale, industrielle, portuaire, ferroviaire, et en poussant jusqu'après la Roubine du roi, a été le théâtre d'ensablements réguliers, la vitesse des courants étant différente entre la courbe la plus courte et la courbe la plus longue. À titre d'exemple de ce phénomène, la carte postale ci-jointe (*figure 3, page 27*), timbrée de 1909 – il peut donc s'agir d'un cliché antérieur –, montre une étendue colmatée par les limons où une penelle, avec sa longue pelle de gouverne, est venue s'amarrer. Entre cette dernière date et les années 1950-1960, de nouveaux dépôts se sont formés jusqu'au niveau des Thermes de Constantin². Beaucoup d'Arlésiens se souviennent encore sans doute de ces plages de sable recouvertes de petits arbustes qui pénétraient sur une vingtaine de mètres dans le lit du fleuve où certains, équipés de cordes et de grappins, récupéraient des bois flottants qui leur serviraient de combustible³.

Un déplacement d'est en ouest.

Ainsi donc, le Rhône des temps romains, pour le secteur arlésien envisagé ici, occupait un lit légèrement différent que celui que nous lui connaissons : alors décalé vers l'est, il permettait des constructions du côté Trinquetaille, que son déplacement a noyées, et occupait, côté Trébon, une partie de la rive, ce que nous venons à l'instant de présenter.

Déjà, en 1936, l'historien Fernand Benoit⁴, directeur du musée d'Arles, dresse un plan de la cité antique et fait figurer les rivages romains

2. L'avantage de cet ensablement était de protéger les quais et d'empêcher le courant de les saper par-dessous car, comme on sait, ils sont bâtis sur des pieux en bois. Le fait d'avoir dragué toute la rive gauche dans les années 1970 a fragilisé ces structures et, lors des grandes crues récentes, elles se sont affaissées devant le Méjean et surtout devant le quartier de la Roquette au niveau du Grenier à Sel.

3. Si ces étendues de sable et limons n'étaient pas encore visibles sur la carte postale de 1909, cette partie du Rhône était quand même suffisamment ensablée pour empêcher les péniches d'accoster.

4. Fernand Benoit, *Forma Orbis Romani ; Carte archéologique de la Gaule romaine*, carte et texte V, Partie occidentale et texte complet du département des Bouches-du-Rhône, Institut de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1936.

avec le décalage signalé, et peut-être faut-il même accentuer quelque peu les écarts pour avoir une idée du lit du Rhône dans l'Antiquité. C'est ce tracé que nous avons matérialisé par des tirets noirs en superposition d'un dessin aquarellé (*figure 4, page 27*) datant du milieu du XVII^e siècle, œuvre d'Antoine Borel, architecte de la ville.

Si cette représentation ancienne des environs d'Arles a été ici choisie, c'est qu'elle permet de montrer clairement, au nord-est de la cité, des zones de forme plus ou moins conique, dont les pointes viennent aboutir près du Rhône. Ce sont des suites d'ensablements et de dépôts de limons que le système global du fleuve a laissées et qui se lisent dans le paysage même, les limites de chacune de ces langues de terre étant soulignées par des lignes de végétations différentes, jusqu'à aboutir à la *sauzette* (ripisylve) du temps de Borel. Chacune des « pointes » de ces cônes représente sans doute l'aboutissement de divers chenaux de crues évolutifs dans un secteur non encore stabilisé et drainé. L'avancée du Rhône de ce côté résulte de la somme de ces dépôts et de l'ensablement de la rive même.

Le rapprochement de ce dessin vieux de quatre siècles avec une carte récente de la topographie du site d'Arles dans l'Antiquité (*figure 5, page 28*), permet de se faire une idée de la constitution des sols et du déplacement du fleuve vers l'ouest. Le document matérialise en effet (en haut, à droite, flèche en tirets épais) un chenal de crues, qui se confond avec le canal du Vigueirat, dont on se rend compte que le mouvement correspond aux lignes de végétations signalées dans le dessin de Borel.

Au total, se figurer les rives probables du Rhône d'Arles aux temps romains, sur la longueur considérée ici, n'est pas un simple luxe de l'esprit. Outre la connaissance des temps anciens, le tracé des rivières et des fleuves, leurs déplacements, conditionnent la formation des sols et des paysages, leur usage par des générations d'individus, y compris leur disparition éventuelle, comme ce fut le cas côté Trinquetaille, et tout cela jusqu'à nous-mêmes. C'est qu'en fait, nous parlons de géographie humaine et, plus encore, d'une société.

Jean PITON
Christophe GONZALEZ

5. *Comprendre les inondations du Rhône méridional*, AEEC du Pays d'Arles, 2005, p. 28.

FONTVIEILLE, ARLES (ET MONTMAJOUR) : DE LA DÉPENDANCE À LA SÉPARATION.

C'est à une tâche ardue que s'est attelée Marie-Rose BONNET en rapportant l'histoire des liens de dépendance et des relations administratives entre la ville d'Arles et ce qui petit à petit est devenu le village de Fontvieille, situation rendue encore plus complexe par le rôle joué durant plusieurs siècles par l'abbaye de Montmajour.

Lors de la création des communes en 1790, au lendemain de la Révolution, Fontvieille obtint son autonomie par rapport à Arles, bien avant d'autres bourgades importantes d'aujourd'hui comme Port-Saint-Louis-du-Rhône ou Saint-Martin-de-Crau.

En 1790, le village de Fontvieille, entouré d'une plaine fertile, marécageuse d'abord, asséchée par la suite, est constitué en commune. Cet événement n'est que l'aboutissement d'une histoire qui commence lorsque le bourg était sous la dépendance de l'abbaye de Montmajour et de la cité d'Arles.

Le site est occupé très tôt, depuis l'âge de la pierre polie¹, ce dont témoignent les hypogées connus pour leur monumentalité, les habitats du Néolithique final du Castellet et de Cordes. Mais pour la période antérieure, des industries appartenant à la fin du Paléolithique² supérieur ont été identifiées sur deux stations situées en pied de falaise, au Mas des Taillades³. Ce ne sont pas les seuls vestiges et les seuls témoignages ; d'autres sites attestent de la présence d'habitats groupés ; signalons simplement ceux-là, car nous traiterons essentiellement de l'habitat depuis le Moyen Âge jusqu'à 1790.

Les historiens ne sont pas toujours d'accord sur les limites du village. Parmi eux, O. Hirschfeld⁴ arrêta la cité d'Arles aux limites nord des communes du versant sud des Alpilles – Saint-Étienne-du-Grès, Fontvieille, Maussane, Mouriès, Aureille et Eyguières.

Dès le ^xe siècle, il existe dans cette zone un habitat groupé, ainsi que l'indiquent G. Barruol et N. Dautier⁵ : « Les villages ouverts sont

1. Jules Auvergne, « Fontvieille : Notes et Documents », *Bulletin des A.V.A.*, octobre 1907-janvier 1908. L'âge de la pierre polie, ou Néolithique, commence vers l'an 9500 av. JC.

2. Le Paléolithique, ou âge de la pierre taillée, dure de l'an 40 000 à 9 500 avant notre ère.

3. Guy Barruol, Nerte Dautier, *Les Alpilles, encyclopédie d'une montagne provençale*, Les Alpes de Lumière, 2009, p. 137.

4. Otto Hirschfeld (1843-1922), épigraphiste, professeur d'histoire ancienne, succède à Theodor Mommsen à la direction du *Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL)*.

5. G. Barruol, N. Dautier, *op. cit.*, p. 165.

conurrencés par les villages fortifiés que sont les *castra* et ils finiront par disparaître avant le XIII^e siècle. Les *castra* qui les supplantent sont beaucoup mieux connus, en particulier parce qu'étant le plus souvent perchés, leurs vestiges sont encore visibles dans le paysage. Ce sont des villages groupés toujours, mais dorénavant selon un parcellaire très serré, leur espace ceint d'un rempart étant limité. Ils forment un réseau constitué au XIII^e siècle, peut-être même dès le XII^e, qui domine les terroirs de plaines et de routes. Ils perdureront jusqu'aux lendemains de la guerre de Cent Ans, puis les plus perchés d'entre eux seront à leur tour progressivement délaissés au profit, à nouveau, d'habitats de plaine. Ces derniers se forment au cours des XV^e et XVI^e siècles, le plus souvent au pied du castrum médiéval et en reprennent le nom. Ce sont, avec les villages castraux de bas de pente, les villages que l'on connaît aujourd'hui. »

Deux *villae*, au sens médiéval du terme (système domanial, district), sont mentionnées au XI^e siècle⁶, « sans doute deux noyaux d'habitat au sein d'un même terroir qui s'étend sur une partie du marais d'Arles et du marais des Baux jusqu'à l'Îlon. Ils sont desservis par l'église Saint-Victor dont l'emplacement est aujourd'hui marqué par un petit oratoire, et plus tard également par l'église Sainte-Marie de l'Île. Les habitants de ce terroir vivent de l'agriculture, de la pêche et, au moins à partir du XII^e siècle, de l'exploitation de la pierre dans les premières carrières de Fontvieille⁷. » Ces deux auteurs signalent en outre la présence de quelques églises isolées, dont celle de Saint-Jean du Grès (*Grès* renvoyant en provençal médiéval à un « terrain graveleux », rappelant ainsi la nature du paysage et du site) donnée en 1067 à l'abbaye Saint-Victor de Marseille par Raymond Rostaing.

Très tôt donc, le prieuré de Saint-Jean du Grès est érigé, appartenant d'abord aux moines de Saint-Victor de Marseille, puis à ceux de Montmajour dès le début du XI^e siècle. Cette chapelle sera ensuite le siège de la paroisse jusqu'en 1665 ou 1670, selon les sources, mais, selon J. Auvergne, rien ne prouve qu'il y ait eu un village autour de l'église et, comme Saint-Cyprien de Montpaon, ce pouvait être simplement une chapelle qui desservait ce quartier.

Par contre, tout autour sont signalés des mas dont on connaît le nom : le mas de Jean Dupré, celui de Coste avec la terre de Donine, le mas d'Anguillon, de noble de Laudun, d'Abeille, Palladan, de la Chus... Tous ces noms renvoient à des nobles de la région, et notamment d'Arles. Dès 1681, un pèlerinage a lieu à cette chapelle, le 24 juin⁸.

6. Cf. le *Cartulaire de Saint-Victor* : *villa La Chus* et *villa Vetule Tule* ou *sub Montis* (sous le Mont).

7. G. Barrauol, N. Dautier, *op. cit.*, p. 165.

8. Un Fontvieillois la racheta lors de la vente des biens nationaux.

Nous ne pouvons pas ignorer en parlant de Fontvieille l'ancienne seigneurie de Montpaon, à l'est du site, qui comprend aussi la baronnie du Castellet, longtemps sous la dépendance des Baux, le Castellet étant lui relié à Montmajour et à Arles. Montpaon a dès l'origine la possibilité de communiquer visuellement avec Barbegal et Mouriès, permettant ainsi de protéger les Baux. Son territoire englobe toute la partie du terroir actuel de Fontvieille, à l'est d'une ligne sensiblement droite partant du pont de Barbegal et aboutissant au vallon de la Lèque. Par conséquent, les Taillades, Auges, Estoublon, Caparon et une partie des marais de la Vallée des Baux sont compris dans son rayon⁹. Autour du château est construit un village en pierre, aux toitures faites de lauzes de calcaire, quelquefois en partie troglodytiques. Après la destruction des fortifications, seule la chapelle, au nord-ouest du plateau, dédiée à saint Cyprien, fut conservée, et les Fontvieillois y allaient en procession chaque année avant de le faire à Saint-Jean-du-Grès. Montpaon fut rattaché à Fontvieille en 1790.

Mais, à l'origine, l'habitat se regroupait autour du château du Castellet. En 1045, le vicomte de Marseille, Guillaume, donne à Montmajour le château fortifié du Castellet, la « plaine de Coutignargues », une grande partie du territoire de Fontvieille, dont les carrières de pierre. Remarquons que les documents utilisent en général la formulation « Castellet Fontvieille ». Mais ces terres étaient aussi revendiquées par les Arlésiens quand, en période de sécheresse, le niveau des marais baissant, elles apparaissaient hors d'eau, vieux privilège octroyé par les Romains. Elles comprennent d'abord les dépendances de Montmajour aux alentours du monastère, dont le plateau du Castellet, les carrières et le terroir de Fontvieille. Outre son nom de Castellet, on trouve aussi celui de Coutignaris au Moyen Âge. Les églises Sainte-Marie du Castellet et Saint-Victor de Fontvieille, aujourd'hui disparues, dépendent de l'abbaye. Le terroir de Fontvieille et les carrières de pierre (désignée quelquefois sous le nom de « pierre d'Arles »), jouxtaient ce site. Or au Moyen Âge, mais cela avait débuté lors de l'époque romaine, le besoin de pierres est considérable, notamment à cause de la construction des églises, sans compter les remparts de la cité rhodanienne ou d'ailleurs.

Le 28 mars 1226, l'abbé de Bonil demande au podestat arlésien Dragonet de Mondragon de prendre sous son égide les terres de Montmajour situées aux environs d'Arles, entre autres le village de Castellet et son territoire : exempts d'imposition foncière, les habitants ont droit de cité à Arles et participent aux charges des Arlésiens. En outre, leurs vins peuvent entrer dans la ville en tant que crus du terroir¹⁰, reconnaissance qui sous-entend que le village est bien arlésien.

9. J. Auvergne, *op. cit.*

10. L'obligation de refuser tout vin étranger fut longtemps incluse dans les statuts de la ville d'Arles.

Peu après furent érigées les fortifications du Castellet, certains historiens estimant que ce sont les comtes de Provence qui les construisirent un peu plus tard¹¹.

En 1251, Arles cède à Charles I^{er} d'Anjou, comte de Provence, le château puisqu'il se situait dans son territoire, conformément au traité de 1226. Cette cession fut à l'origine des nombreuses contestations qui émaillèrent les décennies suivantes ! Le 8 juillet 1257, l'abbé Raymond d'Ansouis prête serment de fidélité à Charles pour Pertuis, Graveson, le Castellet et les territoires dépendants. Cela obligea Montmajour et Arles à délimiter les terres par un compromis daté du 13 novembre 1331. Nombreux sont les documents qui, par la suite, reviendront sur la question de la délimitation de ce territoire.

Mais les Arlésiens s'estiment toujours maîtres du Castellet et les registres de la Claverie d'Arles (le « bureau » des recettes municipales) pour l'année 1323 portent en recettes la perception des fouages¹² du Castellet à raison de 12 deniers par feu (33 feux) et en dépenses la location d'un bateau pour conduire le viguier et les juges au château du Castellet pour y recevoir l'hommage¹³. Malheureusement, des problèmes récurrents dont se plaignent les abbés de Montmajour surviennent. Ainsi, l'abbé Pierre de Bagnac se plaint-il de l'attitude des Arlésiens : dans une lettre envoyée à la reine Jeanne le 23 juin 1365, il signale que chaque année, le jour de l'Invention de la Sainte-Croix, de nombreuses bandes d'Arlésiens, sous la direction des représentants des rois de Provence, viennent à Castellet en armes et étendard levé comme en terre ennemie ; ils y pénètrent avec tumulte, font prêter serment de fidélité aux habitants, prennent toutes les clefs du lieu et les donnent à qui leur plaît, usurpant ainsi et violant la juridiction du monastère et celle du royaume de Provence.

La fête de l'Invention de la Vraie Croix, célébrée le 3 mai, attirait beaucoup de monde, notamment lorsqu'il y avait remise d'indulgences, et la cité d'Arles en profitait cette semaine-là pour organiser une foire. Jeanne déclare alors le Castellet et ses dépendances « franc et libre de toute occupation et usurpation », et déclare aux Arlésiens que ce lieu ne dépendrait désormais que des comtes de Provence et de l'abbaye de Montmajour !

Cependant ses limites continuent à provoquer des dissensions entre la communauté arlésienne et Montmajour, Arles prétendant 1° que le terroir de Castellet Fontvieille était soumis ainsi que celui d'Arles au

11. Le Castelet fut assiégé lors de la guerre de Cent Ans et son rempart détruit par Raymond de Turenne en 1386.

12. Le fouage est un impôt seigneurial de l'époque féodale que payait chaque foyer (ou feu) roturier.

13. J. Auvergne, *op. cit.*

droit de pascuité (droit de pâturage sur des terrains communaux), de chasse et de pêche et à tous autres droits ruraux nécessaires ; 2° que le terroir de Castellet Fontvieille était situé dans le terroir d'Arles et que par conséquent, se fondant sur le droit commun, on pouvait user des terroirs de Castellet Fontvieille comme de ceux d'Arles, excepté pour ce qui regardait les vignes, les blés, les prés et les pâturages. L'abbé de Montmajour et ses religieux prétendaient au contraire avoir une parfaite juridiction sur ces dits terroirs et soutenaient que Castellet Fontvieille n'étaient point dans le district d'Arles. La municipalité répliquait que l'abbé et les religieux n'avaient aucune compétence dans le terroir de Castellet Fontvieille, que cette juridiction appartenait au roi.

Cette querelle perdura car des arbitres désignés par les deux protagonistes ne purent se mettre d'accord. Le 17 janvier 1417 intervient un nouveau compromis, sous la houlette de Pierre Dacigre, vicomte de Reillanne, sénéchal de Provence, limitant ce territoire de la manière suivante : Barbegal, Roquillon de l'étang de Peluques, Pointe de Cordes, Fossé de Barbegaire, Terre Tamargas, Pont de Lucas, colonne sur la draille baussenque, Piqué perles ou Joncas Pesouillous (Visclède), Pré Redon, Saint-Jean-du-Grès, le vallon Poissonnier, Roche percée, les Arcs.

Il décréta aussi que dans le terroir du Castellet et Fontvieille, la haute, moyenne et basse juridiction – c'est-à-dire toute la hiérarchie de l'administration et de la justice seigneuriales –, appartenaient à l'abbé de Montmajour et que de plus les Arlésiens ne pourraient y faire paître leurs bestiaux, prendre des oiseaux, couper des roseaux, mais qu'ils pourraient pêcher dans les marais sous la réserve du droit de cens¹⁴ à payer à Montmajour¹⁵.

Un document conservé aux archives communales d'Arles¹⁶ aborde la remise faite par l'abbé de Montmajour au podestat et consulat d'Arles du château et lieu de Castellet et précise que les *patis* de Montmajour et Castellet appartiennent à la commune d'Arles. La colline du Castellet accueillit donc le premier village médiéval (on voit encore les ruines du *castrum* du XII^e siècle) et l'abside de la chapelle Sainte-Croix. Mais l'insalubrité du lieu due aux marais que les eaux du Rhône n'assainissent plus alors et les raids des comtes des Baux contre la cité arlésienne ont probablement provoqué cette désertion. Les habitants se replient ensuite autour de la *Fons vetus* (la Font vieille) – dont la source couverte se trouve

14. Redevance foncière annuelle due à celui qui possède la terre.

15. Cette sentence fut ensuite approuvée par la municipalité d'Arles (acte du 29 avril 1413, notaire Pierre de Lansac), par l'abbé Jean Hugolen et ses religieux (acte du 23 décembre 1423) et enfin par Louis II, comte de Provence par lettres patentes du 25 avril 1425.

16. Fonds FF 126.

encore près de l'actuel lavoir communal –, appellation qui, selon certains, serait apparue sous Constantin. Cela étant, les documents ne proposent le nom de *Fontvieille* qu'à partir du xv^e siècle. L'origine en serait la *vieiofont* ou, plus vraisemblablement, la forme provençale *Fouan vieillo* qui renvoie à l'ancienneté d'une source connue depuis longtemps. Fontvieille va donc s'étendre au pied des collines de la mollasse, « au contact de la plaine où l'eau qui a circulé dans les cailloutis et les marnes déposés par les gaudres¹⁷ vient affleurer en une source régulière admirablement pure¹⁸ ».

En 1385, Louis II¹⁹, comte de Provence, dont Bertran Boysset parle dans sa *Chronique*²⁰, abandonne ses droits sur le Castellet. Mais il a alors neuf ans, et c'est sa mère, Marie de Blois-Penthièvre, veuve de Louis I^{er} ²¹, qui assure la transaction. Elle profite de la trêve conclue en octobre par l'Union d'Aix²² pour obtenir le ralliement de plusieurs communautés, dont Arles, où une assemblée de quatre cents citoyens se prononça en faveur du souverain légitime après que la régente eut promis privilèges et argent. Le site fut donc peu à peu abandonné par la population qui lui préféra Fontvieille dès le milieu du xiv^e siècle et surtout dans le courant du xv^e siècle.

Le village voit le nombre de ses habitants s'accroître et devient alors chef-lieu. Les habitants profitent probablement des différends entre Arles et Montmajour pour en retirer des bénéfices. Entouré de chênes verts, de chênes kermès ainsi que d'une végétation adaptée à un aspect qui se retrouve pendant des siècles dans les documents. En 1733 par

17. Nom donné dans les Alpilles aux cours d'eau plus ou moins épisodiques au caractère parfois torrentiel.

18. Marius Peyre, « La vallée des Baux. Contribution à l'étude d'une région provençale », *Revue de Géographie Alpine*, 1925, p. 660.

19. Louis II, comte de Provence, 1384-1417.

20. *Chronique* de Bertran Boysset, P. Gautier-Dalché, M.-R. Bonnet, Ph. Rigaud, Brepols, 2018, p. 77 : « *L'an MIIICLXXXV, lo iorn X de desembre lo rey Lois pres la posesion de la sieutat d'Arle. Et avie lo rey nou ans sens plus cant de la sieutat fon senhor e son frayre lo prince n'avie III.* »

21. Louis I^{er} décède à Bari en 1384.

22. L'Union d'Aix, créée en 1382, était une confédération de villes provençales. Elle soutint le parti de Charles de Duras contre celui du capétien Louis I^{er} d'Anjou lors des troubles qui suivirent la capture puis la mort de la reine Jeanne, comtesse de Provence. À la suite des choix ambigus de celle-ci, désignant comme successeur au comté Louis I^{er} d'Anjou, une guerre civile s'installa en Provence jusqu'à la reconnaissance du nouveau comte, Louis II, le fils de Louis I^{er}. La défaite de l'Union d'Aix assit définitivement la Seconde dynastie d'Anjou sur le comté de Provence (1387) et entraîna la dédition (le rattachement) de Nice à la Savoie (1388). (Wikipédia)

exemple, le terroir autour de Fontvieille continue d'être entretenu et un règlement concernant les chèvres est promulgué²³ :

« Par arrêt de règlement rendu par la chambre des eaux et forêts de ce pays de Provence le 16.06.1733, la cour permit aux habitants d'Arles de tenir des chèvres jusqu'au nombre de 5 pour chaque 100 brebis dans le quartier de la Crau depuis l'arrivée des troupeaux des montagnes jusqu'à la fin du mois de mai, auquel temps les troupeaux y remontent, fors et excepté néanmoins la partie du quartier de la Crau cultivée depuis le Pont de Crau jusqu'au mas de Rebatun près Saint-Hyppolyte, et tout le travers qui s'étend jusqu'à Barbegal, faisant défense auxdits habitants d'en introduire dans les quartiers réservés, comme aussi dans le quartier de la Crau durant le cours du restant de l'année, même d'en introduire pendant le temps permis dans les terres de ladite Crau qui sont totalement complantées²⁴ d'oliviers et d'amandiers, sous les peines portées par l'arrêt de règlement du 27.01.1731. Et néanmoins attendu que dans les quartiers de Fontvieille, Montpaon et dépendances on n'y nourrit pas des bestiaux pour les mener aux montagnes pendant l'été et que lesdits quartiers sont dans les terroirs d'Arles, dont la visite a été faite par Michel et Audier experts à la requête de la communauté des Baux, et que les chèvres y sont nécessaires pour l'engrais des terres, a permis et permet auxdits habitants d'y entretenir pendant toute l'année, sans pourtant que les particuliers qui en pourront avoir, puissent les faire disparaître dans les propriétés qui appartiennent à d'autres. Si ce n'est de leur consentement exprès et publié ledit arrêt à Arles le 7.07.1737. »

Quant à l'abbaye de Montmajour, elle possède à Fontvieille, sur le plateau du Castellet et en bordure de la plaine du Trébon, des terres à blé, une vigne, des marais et des pâturages. Cela permet ainsi d'avoir une idée du paysage reliant Arles à notre village. De plus, on suppose que, contrairement à Arles, des oliviers étaient présents dans les vergers fontvieillois ou les alentours. En 1400, l'abbé de Montmajour autorise Louis II d'Anjou, comte de Provence, à ouvrir une nouvelle carrière pour construire son château de Tarascon²⁵. Attirés par le chantier des carrières vinrent s'installer à Fontvieille. Mais, assez curieusement, le village apparaît alors peu dans les délibérations communales et il n'est pas encadré, de même d'ailleurs qu'Aureille ou Saint-Martin-de-la-Palud (aujourd'hui Saint-Martin-de-Crau) pourtant possessions arlésiennes pour la période médiévale. Selon Louis ²⁶, « les pâtures (*pasturas* et coussouls) occupent une

23. Médiathèque d'Arles, Ms. 783, p. 708.

24. *Complantées* : où sont plantés conjointement les arbres cités.

25. B. Boysset, p. 108 : « 1400. Item demorant lo rey en Tarascon les XV jorns fes acomensar d'estrobir la plasa per bastir un castel lo jorn IX d'octobre l'an que davant en lo luoc on son payre per tems pasat l'avie fag bastir. »

26. Louis Stouff, *Arles à la fin du Moyen Âge*, p. 340.

place croissante à mesure que l'on s'éloigne d'Arles vers le sud, le sud-est et le sud-ouest. Une fois de plus le livre terrier minore la réalité : les terrains de parcours pour le bétail de Fontvieille, Vaquières, Saint-Martin-de-Crau, Aureille, ceux appartenant aux établissements ecclésiastiques et à la communauté en sont absents. Les 4000 hectares de *pasturas* dénombrés ne représentent qu'une petite partie de celles dont disposent les Arlésiens ».

Les pêcheurs et les carriers de Castellet et de Saint-Victor, où la vie devient très difficile pour de multiples raisons, migrent alors pour se réfugier près de la vieille fontaine, Fontvieille. Or, en 1348 avait été érigée la Tour des Abbés, dépendant directement de Montmajour, sur ordre de Pierre de Canilhac, abbé de Montmajour de 1348 à 1353, que son successeur, Jaubert de Livron, fit terminer. Elle avait pour but de résister aux multiples incursions des habitants des Baux et elle remplit parfaitement sa fonction, peu atteinte par les effets des guerres, même si J. de Livron fit graver l'inscription « *contra latrones baussences* » – « contre les brigands des Baux ». Cette tour défensive servit aussi de résidence secondaire aux abbés de Montmajour, notamment lorsqu'ils rendaient la justice. Peut-être commencée au XIII^e siècle, une demeure seigneuriale fut construite à Fontvieille, agrandie et fortifiée par la suite à diverses reprises. Ce château fut adossé à ce qui était en fait un observatoire et un bastion contre les habitants des Baux. Cela suppose un village tout autour, mais sur lequel nous n'avons malheureusement que peu de renseignements. À ce moment, Fontvieille dépend directement des abbés de Montmajour, mais les Arlésiens et les comtes de Provence ont également des droits de suzeraineté. Très tôt, des maisons sont regroupées autour de la source-fontaine couverte dont l'existence est attestée dès le XII^e siècle. Un lavoir y sera construit au XIX^e siècle, ainsi que de petites constructions, parois en torchis, puis en pierre de taille, souvent troglodytes. Certains habitants indigènes descendent peut-être de ceux qui sont installés depuis le Néolithique au bord des marais sur la butte de Cordes et le plateau du Castelet. Les autres ont été attirés par les carrières alentours, comme on l'a dit.

En 1625, l'abbé de Montmajour propose de nouvelles terres à défricher. De nouveaux habitants viennent alors s'installer à Fontvieille, qui eut besoin dès lors d'un prêtre pour administrer les sacrements et célébrer les offices dans une chapelle du château de la Tour. Selon Pierre Véran²⁷, la fondation du village de Fontvieille date de 1625, après la destruction du village de Castellet par les guerres, date à partir de laquelle les propriétaires des fonds dans le quartier de Fontvieille commencèrent à établir les fondements du village, et en 1636 l'archevêque d'Arles leur permit d'avoir un prêtre pour célébrer l'office divin dans une chapelle du

27. Médiathèque d'Arles, Ms. 783, *Annales de la ville d'Arles*, p. 158.

château²⁸. Il s'agit probablement d'une erreur de la part de Véran, qui évoque plutôt une création paroissiale, le nom du village apparaissant déjà, nous l'avons vu, dans des reçus du xv^e siècle. Mais un constat est fait lors d'une visite pastorale en 1636 : à Fontvieille, appartenant au diocèse d'Arles, quatre-vingt métairies et cinq cents habitants sont abandonnés par l'abbaye de Montmajour et n'ont plus de desservants pour le culte, alors que cette même abbaye touche des dîmes fructueuses²⁹. Le recensement fait en 1655 porte 139 familles et celui de 1666 indique qu'il y avait alors 162 familles formant une population de 629 personnes³⁰.

Le siège de la paroisse, à Saint-Jean-du-Grès, fut alors transporté dans une nouvelle église paroissiale adossée au château seigneurial, commencée en 1665. Cette paroisse comportait quinze quartiers : Mourachon, les Darmures, les Baumes, devant l'église près du moulin à vent, la Gabelle, les Raymonds, la maison de l'abbé, le Mas rouge, etc.

Le xvii^e siècle voit aussi des travaux importants aussi bien pour Arles que pour Montmajour et Fontvieille : l'assèchement des marais. Jusqu'alors, ces derniers servaient essentiellement à la pêche, fort importante depuis des siècles, mais généraient aussi des fièvres paludéennes qui affaiblissaient fortement la santé des habitants du terroir. François Valériole, médecin arlésien (1504-1580), avait déjà préconisé au milieu du xvi^e siècle, de les assécher, à cause des eaux qui provoquent des fièvres, bien que ce labeur ait commencé bien avant. À partir d'Henri IV, grâce à une politique de drainage, la moitié des terrains desséchés fut donnée comme prime. Puis, grâce à un traité (16 juillet 1642)³¹ passé entre les propriétaires concernés et Jean Vans Ens, d'Amsterdam, seigneur de Fontaine-Peureuse, celui-ci, à la tête d'une société capitaliste, entreprend Deux ans après, une convention datée du 14 mars 1644 entre la communauté arlésienne et Van Ens établit que les habitants d'Arles et ceux de Fontvieille pourraient amener jusqu'au Pont de l'Observance les pierres extraites des carrières de Fontvieille et de Castellet. Les conducteurs des barques pouvaient à l'aller et au retour passer sur les digues du Vigueyrat à condition de ne causer aucun dommage et payer au dessicateur³² 15 deniers tournois pour chaque *queyrade* (bloc de pierre) transportée.

28. Pierre Véran précise encore qu'en 1785 ce village comptait environ 1300 âmes « de communion ».

29. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, III G 296 f° 479.

30. J. Auvergne, *op. cit.*

31. Traité confirmé par lettres patentes de Louis XIII, le 28 août 1642.

l'entier assèchement des marais du Trébon, Plan du Bourg, Coustière de Crau et la section du territoire de Fontvieille.

32. *Dessicateur* : personne chargée du drainage, ici Van Ens.

Van Ens s'engageait à tenir le canal « net et récuré », c'est au port des Queyrades que se faisait l'embarquement³³. Par ailleurs, grâce à une transaction avec Van Ens, les habitants des deux lieux sont maintenus en la faculté de voiturer les pierres de Fontvieille par le canal du Vigueirat³⁴.

Par la suite, rappelant le traité de 1226, les Fontvieillois obtiennent du Conseil d'État, le 12 octobre 1647 et le 14 juin 1655, le bénéfice du franc-salé, droit qui leur permettait d'acheter ou de vendre du sel sans payer de taxe au roi. De même, ils avaient la jouissance des salins de Badon et de Fournallet, situés à l'embouchure d'un ancien bras du Rhône. Dès le XII^e siècle, le salin de Badon, près de l'étang du Fournallet, dépendait d'abord de l'abbaye cistercienne d'Ulmet³⁵, ce qui fournit d'intéressants subsides aux moines. D'autant que ce territoire fait partie des terres adjacentes, statut qui lui permet d'être exempté de certaines charges, contrairement au reste de la Provence³⁶.

Tous ces travaux, plusieurs fois interrompus, puis recommencés, apportèrent cependant une nette amélioration de la santé des habitants, et un surcroît de revenus pour les Fontvieillois. Mais Arles ne s'occupa pas des charges propres aux travaux nécessaires dans le village, qui restèrent à la charge de ceux-ci. C'est ainsi que d'autres documents, comme une attestation faite par Pierre Gachet, juge pour le cardinal Bichi, abbé de Montmajour et seigneur de Fontvieille, et par Pierre Savérien, procureur juridictionnel sous ledit abbé, montrent qu'en 1649 ils exercent bien la justice civile et criminelle à Fontvieille et autres terres, et témoignent des liens entre le village et l'abbaye (et non Arles).

En 1661 fut décrété un impôt sur le sel, car il fallait subvenir aux frais du village, en se basant sur le nombre de charrues utilisées et les animaux nourris.

C'est au début du XVII^e siècle, sous le règne de Louis XIII, que s'élèvent les moulins à vent de la campagne arlésienne à Fontvieille, à

33. J. Auvergne, *op. cit.*

34. Archives communales d'Arles, BB 73, 1619-1647.

35. Le nom d'Ulmet provient d'une forêt d'ormes aujourd'hui disparue.

36. Toujours selon J. Auvergne, « Les habitants acquittaient entre les mains du trésorier de la ville d'Arles : 1^o la taille, cotisation établie sur les biens fonds de chaque particulier, 2^o la rève du piquet de la farine, impôt sur les grains destiné au moulin et qui prévenait la fraude des meuniers, 3^o le subside ou impôt sur le vin, 4^o la ferme sur la boucherie. Excepté pour la taille, le recouvrement était mis aux enchères. Toutes ces taxes étaient destinées à fournir le contingent de deniers royaux, c'est-à-dire les impositions en faveur de l'État et de la Provence ; une partie constituait les ressources de la communauté. »

Trinquetaille, etc.³⁷ Celui de Fontvieille sera placé sur une crête, comme à Barbentane, Eygalières ou d'autres lieux des Alpilles. Ces moulins « tournaient nuit et jour, pour broyer inlassablement le grain que les paysans fontvieillois apportaient avec leurs attelages »³⁸.

D'autres documents témoignent de l'existence du village. Nous savons qu'au XIII^e siècle, Arles était taxée à 200 feux³⁹ ; cette taxe comprend Aureille, Fontvieille, Mas-Blanc et les Saintes-Maries, ou plutôt les hameaux et les mas classés dans le territoire de cette commune. Cependant, en 1665, le dénombrement des foyers d'un village, plus connu sous le nom d'affouagement, n'est pas rentable car les Fontvieillois, auxquels furent ajoutés les habitants de Montpaon et de la Visclède, payaient déjà des dîmes et des taxes à l'abbé de Montmajour. Les Fontvieillois devaient à ce dernier le droit de cens, payable en argent ou en nature. Mais, en 1698, les Fontvieillois se prévalent de l'accord de 1226 pour être dispensés de l'affouagement. Cet impôt portait d'abord sur la population ; Charles d'Anjou l'appliqua à l'impôt territorial. Les bases en furent fixées par l'ordonnance rendue en 1297 par Charles II. Cela dit, il fut toujours en relation avec le nombre d'habitants. Fontvieille et le Mas-Blanc, comme Aureille, avaient fait partie du territoire d'Arles. Lors de l'affouagement de 1698, elles furent taxées très bas⁴⁰. Or au XVI^e siècle, la population de Tarascon, d'après la *Statistique* de Villeneuve, avait diminué, et les âmes recensées passèrent à Boulbon, Mézoargues, Eyragues, Graveson et Fontvieille. Au XVII^e siècle, on recenserait sept cent cinquante personnes à Fontvieille.

Durant le XVIII^e siècle, d'après les états officiels fournis par les communes, le recensement est le suivant :

	1700	1710	1720	1730	1740	1750	1760	1770	1780	1790
Arles	27000	26500	24400	20000	21000	22000	23217	24000	24700	25534
Fontvieille	600	900	1200	1250	1320	1460	1600	1780	1950	2100

37. Fernand Benoit, *Histoire de l'outillage rural et artisanal*, Didier, Paris, 1947.

38. Honoré Coudière, *Fontvieille, les moulins et le musée Alphonse Daudet*, Cavaillon, 1967. Cf. aussi Hyacinthe Bellon, *Moulins et meuniers à Fontvieille*.

39. Selon les modes de calcul, encore controversés, cela peut représenter jusqu'à 20 000 personnes.

40. En 1682, l'intendant de Provence Thomas-Alexandre de Morant (1642-1713), marquis de Mesnil-Garnier, fait promulguer une ordonnance en 1682 déchargeant les marguilliers (personnes qui ont la responsabilité de tout ce qui concerne le temporel d'une paroisse) de Fontvieille du droit des huitièmes deniers ecclésiastiques,

Arles, après cette dispense, demande alors aux Fontvieillois de participer aux charges de la cité rhodanienne, ce que ces derniers refusent, prétextant qu'ils faisaient communauté séparée. « En réponse à la demande d'estimation formée par les consuls d'Arles pour appliquer les taxes, ils répondirent qu'ils ne jouissaient pas entièrement des privilèges, basant leur dire sur ce que le fermier des gabelles refusait de leur expédier le sel. Ils offraient de payer à l'avenir à la condition d'avoir le franc-salé ; ils faisaient valoir qu'ils étaient aussi en droit de réclamer les dépenses locales faites, qui auraient dues être payées par la ville d'Arles. Par arrêt du 6 février 1703, le premier président reconnut que les habitants de Fontvieille n'avaient joui que d'une partie des privilèges attribués aux habitants d'Arles, qu'ils seraient déchargés des termes échus et qu'à l'avenir ils seraient traités comme les Arlésiens. Il fut entendu aussi que la justice serait rendue par des habitants d'Arles. Les Arlésiens s'étaient appuyés sur le fait que le roi avait, en 1660, confirmé par lettres patentes les conventions passées avec les comtes de Provence, ceci relatif à la donation du Castelet par la ville d'Arles en 1251⁴¹. »

C'est dire que les rapports entre les deux furent difficiles, Fontvieille ne voulant pas payer ses charges, Arles ne s'occupant pas vraiment de ce lieu. Néanmoins, Fontvieille est bien incluse dans cette communauté arlésienne, en vertu de l'acte de 1226, preuve en est, par exemple, le droit, dans la première partie du XVIII^e siècle, pour l'adjudicataire de mesurer avec les cannes (décalitre) de la ville toutes les huiles qui se vendront à Arles, Trinquetaille, Fontvieille et leurs terroirs⁴². Fort heureusement, sur un point, le bourg se distingue : lors de la peste de 1720 qui ravage la Provence, quand Arles fait construire une ligne de blocus pour se protéger, notamment au pont des Moines et à celui de Barbegal. Fontvieille est épargnée par l'épidémie, et le registre de décès n'indique pas de mortalité particulière. En remerciement, le village fait ériger un oratoire dédié à saint Roch.

Les pierres extraites de carrières – auxquelles se rapporte la plupart des documents conservés touchant à Fontvieille –, sont parfois à l'origine

droit de confirmation levé tous les trente ans sur les engagistes (personnes acquérant une seigneurie par engagement) de biens ecclésiastiques ou de biens de communautés laïques. Le huitième denier fut institué par une déclaration du 31 octobre 1675 qui venait après de nombreux arrêts et déclarations accordant aux ecclésiastiques des délais pour rentrer dans leurs biens aliénés. Le huitième denier était payé pour trente ans. Cela n'empêcha pas le gouvernement de le réclamer de nouveau par déclaration du 7 juillet 1702 en levant non pas un huitième mais un sixième denier.

41. J. Auvergne, *op. cit.*

42. Archives municipales d'Arles, fonds DD 19, 1731-1735.

de difficultés entre la ville et son village. Certes, l'une d'entre elles a servi à graver le nom des quatre consuls arlésiens de l'année 1730⁴³ placée pour première pierre des fondements de la glacière construite cette année-là, à Arles, sur le chemin touchant le grand cimetière⁴⁴. Toutefois, le transport de ces pierres n'allait pas sans poser quelques problèmes. Pour preuve, cette sommation faite par les syndics des vidanges à messieurs les consuls d'Arles d'avoir à réparer les ouvertures faites à la digue du Vigueirat pour l'embarquement des pierres de Fontvieille transportées par eau jusqu'au pont de l'Observance ; les consuls répondent en refusant de faire cette réparation, le corps des vidanges percevant une taxe pour le transport de ces pierres⁴⁵. Autre preuve, ce procès intenté aux intendants syndics des vidanges par Antoine Sautecœur, fermier de monsieur de Montblanc qui réclame des dommages-intérêts pour le préjudice causé à sa propriété par les eaux du Vigueirat qui l'ont inondée en passant par des trous faits aux digues pour faciliter l'embarquement des pierres de Fontvieille⁴⁶. À Arles même, entre 1760 et 1767, les juges voyers proposent le renouvellement d'une partie des ordonnances de la voirie à l'effet de remédier aux abus qui se commettent, ainsi que la défense de traverser la ville avec des charrettes chargées de pierre de Fontvieille et des Mouleyrès⁴⁷.

Au-delà des pierres, une série de documents permet de jalonner la vie du bourg et son développement. Sans pouvoir les étudier tous dans le détail, outre les carrières rappelées plusieurs fois, citons des allusions aux vendanges et au vin⁴⁸. Rappelons encore ce moment significatif pour une communauté qu'est la construction d'une église et celle de Saint-Pierre-ès-Liens s'est achevée en 1695, située sur un terrain offert par les abbés de Montmajour. Elle remplace alors Saint-Jean-du-Grès et sera agrandie en 1765 puis au XIX^e siècle, l'exploitation des carrières et l'assèchement des marais ayant induit un accroissement de la population.

En 1730, le village est assez développé pour avoir besoin d'une école. Le conseil municipal accorde alors pour la première fois une gratification de quarante-cinq livres pour rémunérer un maître, et trente livres à la maîtresse toutes les années. Une école communale, dont les

43. « Nobles Maurice de Montfort Faraman ; Jacques Grossy, avocat en la Cour ; Antoine Isnard, bourgeois, et Lange Terras, *apothiquere*, consuls en l'année M.DCC.XXX. »

44. Cette glacière sera détruite en 1781 pour agrandir ce chemin.

45. Archives communales d'Arles, DD 79, 1329-1729.

46. *Idem*, DD 83.

47. *Idem*, DD 74, 1760-1767.

48. *Idem*, HH 3, p. 138 pour 1732 et p. 180 pour 1742.

enseignants sont rétribués par le conseil municipal, existe à Arles depuis le début du xv^e siècle, peut-être avant, il y a de fortes chances pour que les enfants des Fontvieillois y aient eu accès. L'année précédente, le 31 juillet, l'archevêque avait alloué par ordonnance cent livres à l'instituteur et vingt-cinq à l'institutrice, puisque sous l'Ancien Régime, c'est l'Église qui s'occupe de l'école à Fontvieille et l'allocation est tributaire de l'obligation d'instruire les enfants pauvres.

Bien d'autres informations manifestent la vie du village, notamment celles qui abordent le sujet fondamental des communications. Ainsi un devis, dans la deuxième décennie du xviii^e siècle, pour la réparation du chemin de Fontvieille depuis le pont du Vigueirat jusqu'au Noc (siphon) de Flèche⁴⁹. En 1781, les marais étant asséchés, on pense à construire la route qui, passant par Montmajour, relie Arles à Fontvieille. Ce projet, censé suivre le tracé supposé de la voie romaine, existe depuis longtemps⁵⁰. Chemin et voie d'eau sont concernés lorsque la commune et le directeur du dessèchement des marais s'accordent sur le fait qu'au lieu « de continuer le canal qui devait aboutir tout contre le chemin qui vient de la Tour de Fontvieille, on exhaussera le chemin que suivent les charrettes depuis le grand canal du Vigueirat jusqu'au Grès, à un orme joignant le chemin au-dessous du petit mas de Montredon »⁵¹.

Mais les prémices d'un sentiment d'autonomie se font jour. Ainsi, le 6 août 1719⁵², le Conseil général de Fontvieille, composé des habitants et des forains, c'est-à-dire ceux qui vivent à l'extérieur, évoque une imposition sur les biens pour subvenir au paiement des dettes de la communauté et pour établir un nouveau cadastre. Bien plus tard, ces dettes, qui cumulent diverses dépenses et celles occasionnées lors de l'agrandissement de l'église, s'alourdissent au point que la communauté emprunta alors cinq mille livres, grâce aux lettres patentes obtenues du roi le 24 mai 1766, malgré le fait que Fontvieille faisait toujours partie de la communauté arlésienne. Comme il fallait bien rembourser, de nombreuses controverses se firent jour : un impôt sur chaque canne d'huile (environ 11 litres) fut même décidé, sans jamais être prélevé.

Les fêtes, qui rassemblent les habitants d'une même communauté, participent à ce sentiment, par exemple la création de la fête de la Saint-

49. Archives communales d'Arles, DD 16, formé des documents allant de 1716 à 1720.

50. *Idem*, DD111, 1561-1819 : pièces d'un projet de chemin d'Arles à Fontvieille, devis et plan. (Ce chemin ne fut pas exécuté.)

51. Archives communales d'Arles, DD 63.

52. On note aussi, pour cette même année 1719, une obligation de trente livres faite par les marguilliers de Fontvieille pour pouvoir faire débiter la viande par qui bon leur semblera (Archives municipales d'Arles, HH 5, p. 19).

Éloi, en 1766, et d'ailleurs les abbés de Montmajour participent à son élaboration financière⁵³.

Lorsque, le 3 janvier 1773, une délibération communale oblige tous les habitants à payer un impôt, difficile à lever, les Fontvieillois demandent au Parlement d'Aix un règlement pour l'administration du village : quelques années avant la Révolution, les Fontvieillois désirent déjà être détachés d'Arles et souhaitent s'administrer eux-mêmes. « L'action⁵⁴ fut introduite le 7 octobre 1785 pour les sieurs Louis Laville, Étienne Légier, Louis Brun, André Quenin, Pierre Quenin fils, Pierre Jaussaud, Antoine Cornille, Pierre Bougat, Honoré Caudière et Mathieu Bougat, habitants ou forains de Fontvieille, et autres intervenants au nombre de 38, contre les estimateurs, marguilliers de Fontvieille. Ils faisaient valoir que la paroisse se composait au recensement de 1785 de 2161 habitants plus 300 forains et qu'en égard à son importance, un règlement était nécessaire pour assurer le maintien des privilèges du pays envers l'abbaye de Montmajour, pour empêcher les empiètements des communautés voisines, pour surveiller l'acquittement des impositions royales en commun avec la ville d'Arles et veiller que sous ce prétexte elle n'étendît pas ses perceptions trop loin ; il citait la délibération du 6 août 1619 où il est décidé de s'adresser au consul d'Arles pour que la localité de Fontvieille ne soit point comprise dans la ferme de ladite ville. Ils avaient déjà obtenu le décret de la Cour du 23 mai 1785 qui avait ordonné en termes impériaux que tous les chefs de famille de Fontvieille, habitants et forains, seraient convoqués pour délibérer définitivement sur l'adoption d'un règlement, sauf approbation de la Cour. Les réunions qui avaient lieu à cet effet avaient été nombreuses et mouvementées. Le représentant de l'abbaye était contre la réglementation, le curé Alexandre était pour. Les adversaires avaient réussi à faire voter le rejet du règlement en faisant entrevoir, par le fait de l'adoption, de nouvelles charges. Ils obtinrent pour cet objet 46 voix. Mais ce n'était pas l'avis de la majorité qui dans les requêtes adressées à la Cour avait réuni 98 membres de la communauté. » S'en suivent d'autres propositions et d'autres demandes concernant l'imposition.

En 1773, on décrète que seules les lois municipales de la communauté arlésienne prévalent. Mais les Fontvieillois ne sont toujours pas d'accord, persuadés que la municipalité voisine ne s'occupe pas vraiment d'eux, car Fontvieille gère ses dépenses et détermine ses impôts. De plus, ils arguent que le règlement paroissial suffit, comme pour les autres hameaux.

53. À côté de la chapelle Sainte-Croix existait un hôpital pour les pauvres où allaient ceux de Fontvieille.

54. J. Auvergne, *op. cit.*

D'autant que les habitants ne participaient que très rarement au conseil municipal d'Arles ! Les Arlésiens n'étaient bien évidemment pas d'accord, objectant qu'ils avaient toujours défendu les intérêts fontvieillois. Ils refusent donc tout changement, continuant à se conformer au contrat du 28 mars 1226.

En 1786, les biens et droits de Fontvieille, qui appartenaient précédemment à l'abbaye de Montmajour, sont désormais transférés, après la fin de l'abbaye, à l'archevêque d'Arles⁵⁵. Peut-être est-ce l'une des raisons qui pousse les habitants du village à réclamer à nouveau leur autonomie. Dans une délibération du 1^{er} octobre⁵⁶, les consuls obtiennent l'autorisation d'aller en justice pour arrêter ce projet de former une communauté particulière, prétention jugée « absolument contraire non seulement aux intérêts de Fontvieille mais encore à ceux d'Arles ».

Un arrêt du parlement de Provence (cour de justice d'Aix) déboute les marguilliers fontvieillois de cette prétention et les condamne aux dépens, mais le 28 juin 1787, le Parlement casse le rejet du projet de règlement. Les chefs de famille fontvieillois, habitants ou étrangers, peuvent se rassembler et délibérer en présence de Jean-Polyeucte du Queylar (alias Queilar), conseiller au Parlement. À partir de là, cet arrêt faisant foi, et jusqu'en 1790, apparemment, Fontvieille ne demande plus rien.

Entre temps, au moment de la préparation des États généraux, le 19 mai 1789⁵⁷, les membres du clergé arlésien se réunissent pour élire leur député qui sera envoyé ; parmi eux, le curé de Fontvieille apporte sa voix. En effet, les habitants⁵⁸ de Fontvieille se trouvaient dans la même situation vis-à-vis de la ville d'Arles que ceux de Trinquetaille. Comme eux, ils furent convoqués par les consuls d'Arles « en vertu de l'ordonnance de sénéchal du 13 mars 1789 rendue en exécution du rendement royal du 2 mars 1789 pour la sénéchaussée d'Arles » pour se réunir en assemblées préliminaires des corporations qui devaient 1° rédiger les cahiers préliminaires de ces corporations ; 2° nommer des députés (délégués) chargés de porter ces cahiers à l'assemblée du tiers état de la ville d'Arles, où 3° seraient nommés les députés chargés de les apporter à l'assemblée de la sénéchaussée pour le 30 mars, et qui eut lieu, en effet, à cette date dans l'église des Cordeliers.

55. Transfert par ordonnance de Louis XVI datée du 24 septembre 1786.

56. Archives communales d'Arles, BB 55, 1781-1788, fol. 354 v°. Un arrêt du parlement (cour de justice d'Aix) déboute les marguilliers fontvieillois de cette prétention et les condamne aux dépens.

57. On sortait d'une période socialement très dure : la grande rigueur de l'hiver 1788-1789 provoqua une mortalité quasi-totale des oliviers, entraînant la cherté de l'huile.

58. J. Auvergne, *op. cit.*

Les corporations de Fontvieille ainsi convoquées furent les suivantes : sous le titre de Saint-Éloi, le corps des ménagers, maréchaux-ferrants, serruriers et bourreliers ; sous celui de Saint-Joseph, le corps des maçons, menuisiers et charrons ; concernant Saint-Symphorien, le corps des traceurs de pierres ; les deux notaires royaux formant corporation d'arts libéraux.

Fontvieille fournit à l'assemblée des trois ordres du 30 mars 1789 six députés, c'est-à-dire électeurs, porteurs des cahiers des corporations de Fontvieille : les sieurs Lenice, juge du lieu, Légier, négociant, Brun et Darmure, ménagers, Lange et Perre, notaires, lesquels demeuraient attachés à la sénéchaussée comme étant cependant, dirent-ils, d'un fief distinct, lorsque les électeurs d'Arles s'en séparèrent. Lénice fut un des commissaires nommés le 2 avril à l'assemblée de la sénéchaussée⁵⁹.

Le 14 décembre 1789, l'Assemblée nationale constituante décrète la création des communes et, le 15 janvier 1790, la France est organisée en quatre-vingt-trois départements divisés en districts, cantons et communes. La paroisse aboutit, grâce à sa structure bien établie, mais modifiée pour l'occasion, à la création des communes que nous connaissons encore actuellement. L'homogénéité de l'espace, basée sur l'unité administrative, correspond à la localité, formée par l'espace vernaculaire inspiré par les pratiques religieuses et sociales des habitants. Cet ancien maillage constitue un élément pratique pour la mise en place d'une administration centralisée et la délimitation de la commune était déjà établie⁶⁰.

Le 15 février 1790, Pierre-Antoine Antonelle, chef des Monnaidiers (partisans de la Révolution opposés aux Chiffonistes, partisans du roi) est élu maire d'Arles. C'est sous son mandat que Fontvieille obtient donc son autonomie. Une certaine vie municipale démocratique peut alors se mettre en place. Arles, encore aujourd'hui la plus vaste commune de France, l'était encore plus alors, s'étendant sur environ cent dix mille hectares puisque son territoire comprenait aussi Port-Saint-Louis du Rhône (alors réduit à quelques cabanes de pêcheurs), Saint-Martin, Aureille et donc Fontvieille⁶¹.

59. Les autres étaient : Reynaud, de Tarascon, Eïme, des Baux, Durand-Maillane et Pélissier, de Saint-Rémy.

60. Archives municipales d'Arles, DD117, 1225-1819, pour ce qui concerne le choix des experts et diverses décisions concernant ce bornage.

61. Cet ensemble formait le *Territorium Arelatis*, ou *Tenementum Arelatis*, ou encore *Districtus Arelatis*.

Enfin, le 24 mai 1790, dans l'église, se réunirent les citoyens actifs⁶² de Fontvieille par suite des ordres donnés par les commissaires du roi, en conformité du décret de l'Assemblée nationale portant règlement pour la constitution des municipalités, afin d'élire les édiles, sous l'inspection des sieurs Jacques Viaud neveu et Antoine Manuel syndics de ce lieu. De ce collège électoral, les trois plus âgés sachant lire et écrire composèrent le bureau et recueillirent les votes. Julien Brun fut élu président, Jean Fouque secrétaire. Le lendemain, trois scrutateurs chargés d'écrire les bulletins des illettrés, de recueillir et de dépouiller les votes furent nommés au scrutin de liste : B.J Guende, Gilbert Duffaud et Michel Brun. Le 26 mai, devant le bureau provisoire, les scrutateurs prêtèrent serment de bien remplir leurs fonctions et de garder le secret.

On procéda ensuite à l'élection du maire. Avant le dépouillement, le sieur Lange, notaire, déclara qu'il protestait contre la décision de cette assemblée dans la mesure où plusieurs personnes ne possédant pas les qualités requises pour être citoyens actifs, il réservait ses droits pour obtenir la nullité de la présente assemblée... Le résultat du scrutin fut tout de même proclamé : Raymond Ambroy était élu maire par 130 voix sur 242 votants. Le lendemain, on procéda à l'élection des officiers municipaux. À la majorité furent nommés : Jean Arnoux, Antoine Flandrin, Nicolas Bérard, Raymond cadet, Jacques Raibaud. En procédant de la même façon, Jean Aubert fut nommé procureur de la commune. Enfin, le sixième jour, on compléta la municipalité par la nomination de 12 notables : Gabriel Servile, Étienne Duffaud, Pierre Imbert, Antoine Flaud, Étienne Fousson, Jacques Jassin, Antoine Marrot, Claude Quenin, François Marrot, Antoine Brun, Michel Brun, Simon Viaud⁶³.

Ainsi fut constitué le premier conseil municipal. La maison commune fut établie dans l'ancien local de la gabelle. Le 3 juin eut lieu une grand'messe ; ensuite le président de l'assemblée des citoyens, Jullien Brun, ainsi que les syndics Viaud et Manuel, donnèrent le nom des nouveaux élus qui prêtèrent individuellement le serment de maintenir la constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation, à la loi et au roi, et de bien remplir leurs fonctions. L'histoire contemporaine de Fontvieille pouvait alors commencer.

Marie-Rose BONNET

62. Un citoyen est dit « actif » et pouvant voter lorsqu'il demeurait dans la commune depuis plus d'un an, n'était pas serviteur à gages et, étant âgé de vingt-cinq ans, payait une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail.

63. J. Auvergne, *op. cit.*

LE PRIEURÉ DE LA TOUR DES ABBÉS À FONTVIEILLE

Comme un effet de loupe sur une partie de l'article consacré à Fontvieille précédant immédiatement celui-ci, intéressons-nous grâce à Florence BARBEROUSSE, licenciée en histoire de l'art, au prieuré de la Tour des Abbés dont bien peu de choses sont connues si ce n'est grâce à l'interprétation du bâti décrit dans un rapport du XVIII^e siècle.

Pierre de Canillac, 33^e abbé de Montmajour, initia durant son abbatiat entre 1348 et 1353 la construction d'une tour fortifiée, sur la commune de Fontvieille, à proximité d'une vieille fontaine, *Fons Vetus*, déjà mentionnée au XII^e siècle dans les titres de Montmajour. Cette fortification, bâtie en grand appareil avec les pierres extraites des carrières de Fontvieille, s'élève sur trois niveaux, couronnés de mâchicoulis et de créneaux.

En 1400, Louis II, comte de Provence, obtient de l'abbé de Montmajour l'autorisation d'ouvrir une nouvelle carrière pour la construction du château de Tarascon. Ce grand chantier et l'exploitation de nouvelles carrières vont générer un apport de main-d'œuvre favorisant l'implantation de populations environnantes. En permettant le défrichement de nouvelles terres, à proximité de la Tour et de la *Fons Vetus*, les moines de Montmajour contribuent au développement d'une véritable communauté. En 1450, Louis Aleman, archevêque d'Arles et abbé commendataire de Montmajour, fait bâtir le « château » adossé à la tour de Pierre de Cadillac comprenant une « chambre du conseil » et une église prieurale.

L'ensemble offrira aux pêcheurs, aux agriculteurs et aux nombreux carriers une protection motivant ainsi leur installation. 629 personnes vivent dans le quartier de la *Fons Vetus* en 1666.

Ce prieuré fondé par l'abbaye mère fonctionnera comme la plupart de ses possessions. Mais la liste des biens et prieurés de Montmajour¹ ne fait aucun état de ce foncier, ni dans les dépendances directes de l'abbaye, ni dans le diocèse d'Arles ou autres de la Basse-Provence. L'absence d'informations sur son existence ne permet donc pas d'apporter de commentaires sur ce fonctionnement, si ce n'est un document qui permet de tirer quelques enseignements.

En effet, un rapport de 662 articles² fut dressé en conséquence d'un jugement établi par le lieutenant au parc civil du Châtellet du

1. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, répertoire de la série 2 H, fonds de l'abbaye de Montmajour, établi par Édouard Baratier. Liste des Abbés de Montmajour, page IX.

2. Rapport d'experts sur les bâtiments et autres dépendances de l'abbaye de Montmajour. Fonds ancien de la médiathèque d'Arles, cote M165.



À gauche sur la photo, le grand corps de logis construit en 1450
comprenant une chambre du conseil et une église prieurale,
ainsi qu'un cellier et un grenier.
Au centre, le bâtiment construit après le passage des experts en 1735
à la place de dépendances abritant les poulaillers,
la fromagerie, l'écurie et la bergerie.
(Photographie F. Barberousse)

17 septembre 1735 intervenant dans le procès entre Claude-François de Monboissier-Canillac, abbé commendataire de Montmajour, et l'héritier de Louis-Adolphe Rouault de Gamaches, dernier abbé titulaire, qui ordonnait l'expertise sur l'état du monastère et de ses dépendances : Châteauevers, Corrent, Miramas, Jonquières, le village de Fontvieille et les fours banaux, la Tour distante d'un demi-quart de lieue (environ 500 mètres), les abords de la vieille fontaine et la métairie « Daudette » attenante. Les experts visiteront également le lieu-dit de Saint-Victor et ses « fourches » de justice avec la description des ruines de l'ancienne église du hameau. Enfin, le Castellet, ancienne seigneurie et résidence des abbés de Montmajour et devenu une « ménagerie » (basse-cour) où logeait un tenancier.

Les fermiers généraux des tènements environnants utilisaient les locaux pour le stockage des revenus dévolus à l'abbaye.

La description commence par le grand corps de logis appuyé sur la tour « *qui consiste en un cellier et grenier séparé par un mur de refend, pièces voûtées en berceau couvertes en terrasse par deux pentes formant autrefois une chapelle ayant la sacristie dans la cour à côté du portail. (...) Après le grenier, côté nord, la Chambre du Conseil voûtée en berceau, puis la cuisine voûtée et dans laquelle est la moitié de degrés en deux rampes car deux pièces sont couvertes en terrasse comme l'ancienne chapelle à la différence qu'il paraît qu'il y avait autrefois un premier étage par-dessus : il reste encore le mur du couchant au levant construit en pierres de taille et terminé par des créneaux, les murs étant liés avec la tour du côté nord ou une ancienne cheminée visible, après la cuisine au nord est la tour avec un pièce basse voûté en ogives.*³ »

Vient ensuite la description des communs en face de la tour avec un petit bâtiment contenant des poulaillers et une fromagerie, du nord au sud, à côté du puits, et d'une écurie dont le grenier n'est plus suffisant pour stocker tout le fourrage pour le tènement où la bergerie attenante aurait pu servir de stockage également. Un fermier particulier occupe les lieux et il n'est pas spécifié si une communauté vivait sur le domaine, l'objet de la visite n'ayant fait état que du bâti, des travaux à envisager et des sommes à engager par les héritiers.

La tour semble être en bon état et l'expertise des trois étages répertorie les réparations à effectuer pour les ferrements de serrures et les boisages ainsi que les embrasures des portes et fenêtres. En revanche, les sols des trois niveaux, rez-de-chaussée compris, sont endommagés : seuil de palier inexistant, dalles cassées et manquantes, marches totalement détruites. Sur sa partie sommitale, l'escalier d'accès au pigeonnier semble être dangereux et la couverture de la terrasse est dégradée : toit à deux

3. *Ibid.*, feuillets 123 à 127 : Inventaire de la tour des Abbés.

pententes avec une seule poutre au milieu arrêtant les solives trop longues et distantes les unes des autres et tuiles cassées. L'examen des créneaux et des mâchicoulis révèle un état de dégradation important où il est recommandé de « *refaire la tour dans son ancienne décoration*⁴ ».

Le procès-verbal fait état de l'éventualité de la construction d'un niveau supérieur pour agrandir les espaces de stockage dévolus aux produits du tènement, qui s'avéraient insuffisants lors de la visite. Il pourra « *être aisément pratiqué deux greniers sur la Chambre du Conseil et sur la cuisine, où il apparaît qu'autrefois un premier usage en a été fait. Il reste encore les murs au levant et au couchant, venant de Gandre au Nord, avec la tour ne nécessitant pas de bâtir une nouvelle muraille au midi sur celle qui sépare le grenier bas et était l'ancienne chapelle avec la Chambre du Conseil. En faisant une séparation avec la cuisine, on couvrirait ses deux pièces avec charpente et tuiles.*⁵ »

Par la suite, les moines de la congrégation bénédictine réformée de Saint-Maur, installée à l'abbaye depuis 1639, reconstruisirent la partie supérieure du bâtiment accolé à la tour, aujourd'hui encore en élévation. Les moines mauristes qui préconisaient le retour à la règle de saint Benoît ont pu compter avec le soutien de l'archevêque d'Arles, Mgr Jean Jaubert de Barrault (1631-1643), effrayé par le désordre et les libéralités des moines.

Quant au fermier particulier, il transmet ces doléances sur les manquements de certains équipements en ces termes : « *Il a encore observé qu'il n'y a aucune cochonnerie ayant été obligé de s'en pratiquer lui-même, au coin entre le levant et le midy de la cour qu'il a construit en pierres sèches qu'il prétend emporter à la fin de sa ferme comme lui appartenant. Qu'il n'y a non plus aucun four à cuire le pain, que le grenier qui y a été pratiqué dans une partie de l'ancienne chapelle est insuffisant pour enfermer tous les grains des différentes espèces de la dismerie et qu'il n'y en a point pour l'usage du fermier particulier du tènement, qu'il n'y a point non plus de tinal, fouloir, pressoir, cuves et tonneaux pour le vin et que le cellier qu'on a fait dans le restant de l'ancienne chapelle est si petit qu'à peine il peut suffire pour l'usage du fermier particulier tandis que les fermiers généraux n'en ont aucun pour le vin de la dixme*⁵ (...) ».

Un ban de justice composé d'un auditoire, d'un greffe et d'une prison faisant défaut en dépit des règlements de la cour du Parlement de la Province enjoignant aux seigneurs juridictionnels d'en posséder au moins un dans leurs terres, ce manquement est souligné dans le rapport. La construction dans ce but d'un bâtiment de trois pièces voûtées en berceau sur un niveau a donc été également prévue en vis-à-vis de la tour, transversalement à la basse-cour.

4. *Ibid.*, feuillets 126-127.

5. *Ibid.*, feuillets 128-129.

Cette description du bâti du corps de logis attenant à la tour des Abbés permet ainsi de comprendre l'évolution du prieuré, de sa première pierre vers 1450 jusqu'à la deuxième moitié du XVIII^e siècle, avant sa transformation en moulin, au XIX^e siècle, qui produira une huile d'olive réputée dite « La Tour de Fontvieille ». Le bâtiment au centre de la cour puis, au XX^e siècle, les ateliers du peintre Carl Liner sont venus compléter le site.

Florence BARBEROUSSE

Nous remercions monsieur Emmanuel Nancy, chargé de mission à la mairie de Fontvieille, d'avoir évoqué, dans ces quelques lignes venant en complément de l'article précédent, la destinée contemporaine et à venir de la tour des Abbés.

La « Tour des Abbés », monument emblématique du village de Fontvieille, est bien connue des amateurs d'histoire et d'art contemporain.

Le peintre suisse Carl-Walter Liner, artiste abstrait de renommée mondiale, grand voyageur, sera séduit par les Alpilles et par l'authenticité de l'édifice : il y posera son chevalet et choisira cette tour abbatiale comme résidence.

Il l'achète en 1958, en fait l'une de ses villégiatures. Il y entreprend d'importants travaux de restauration et y établit son atelier-galerie, conférant ainsi à la tour des Abbés une dimension culturelle notable pendant près de 40 ans.

Le maître réalisera jusqu'à sa mort, en 1997, de nombreuses expositions dans la région notamment à la tour des Abbés, mais aussi aux châteaux de Montauban et de Beaucaire, ou encore à la chapelle Sainte-Anne à Arles. Attaché aux traditions de la peinture paysagère, Carl Liner s'est durablement inspiré de Fontvieille et de ses environs pour son importante production artistique.

En 2003, Mme Catherine Liner-Ruf fit donation de l'édifice de la tour et des toiles du maître à la ville de Fontvieille. Aujourd'hui, la commune s'engage à assurer la préservation de l'intégrité du bâtiment dans sa dimension historique. Elle souhaite affecter ce lieu à la promotion de l'art, poursuivant ainsi la volonté initiale de Carl Liner de consacrer cet espace remarquable et chargé d'histoire à la culture et à la création artistique.

Emmanuel NANCY



Le château de Tourvieille avant et après sa restauration.



LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE LE CHÂTEAU DE TOURVIEILLE FAIT PEAU NEUVE

Il y a quelques jours était inauguré à l'entrée de Beauduc un nouveau belvédère sur la Camargue, aboutissement des travaux de restauration de ce qui fut initialement la tour du Tampan avant de devenir le « château de Tourvieille ». L'équipe du Parc naturel régional de Camargue rapporte les grands traits de cette opération.

Donnons la parole à Jean-Maurice Rouquette à propos de la tour du Tampan : « Ainsi le cours de l'Aube-de-Bouic est encore jalonné par les tours de Beaujeu, de Vazel, ou du Valat, tandis que la brassière de Montlong était gardée par les tours de Montmeillan, d'Amphoux et le fort de Pâques. Le creusement du canal du Japon en 1587 allait entraîner la construction d'un nouvel ouvrage de grande ampleur, la tour du Tampan, qui se trouva bientôt abandonnée pour celle de Saint-Genest, avant qu'une ultime divagation du Rhône ne nécessite au XVIII^e siècle l'érection de la tour de Saint-Louis. Accent majeur et original de l'architecture camarguaise, la tour a joué un rôle considérable dans la reconquête du delta, à partir de la fin du XVI^e siècle. Non seulement elle a protégé la ville d'Arles mais elle a contribué à rétablir la sécurité dans la campagne favorisant la remise en culture des terres et la création des mas. Utilisée comme poste de douanes sur le fleuve, son importance militaire fut cependant éclipsée souvent par son rôle maritime de repère ou d'amer pour la navigation, de logement pour les baliseurs du chenal à travers la barre. Dans ce pays qui est l'un des plus plats du monde, la tour prenait une importance sociale et humaine à la mesure du service qu'elle rendait à la vie du delta. »

La tour du Tampan a été édifée au début du XVII^e siècle afin de contrôler et de surveiller l'accès des navires au delta du Rhône et au port d'Arles. Elle fait partie d'un réseau de quatre tours construites par la communauté d'Arles sur les axes navigables du Rhône, avec les tours du Baloard, de Saint-Genest et de Saint-Louis. Dès 1656, des atterrissements font perdre son rôle militaire à la tour, désormais trop éloignée du fleuve. Vendue au privé, elle subit différentes extensions et transformations pour devenir un mas agricole, fonction qu'elle gardera jusqu'au milieu du XX^e siècle : la tour du Tampan prend alors le nom de château de Tourvieille. Elle est inscrite à l'inventaire des monuments historiques en 1933. Abandonné après la Seconde Guerre mondiale, le château a été acquis par le Conservatoire du littoral en 2008. En très mauvais état, le bâtiment a fait l'objet d'un projet de réhabilitation afin de sauvegarder ce patrimoine remarquable.

Un projet de valorisation du monument en deux phases (stabilisation puis valorisation) a été imaginé par le Parc de Camargue et le Conservatoire du littoral avec le concours de l'architecte Xavier Boutin. La stabilisation complète de la ruine a pu être réalisée par ces acteurs entre septembre 2017 et mars 2018. Des mesures d'urgence aux aménagements, y compris la maîtrise d'œuvre, le coût de la réhabilitation de Tourvieille s'est élevé à 650 000 euros pris en charge par le Conservatoire du littoral, la Fondation du patrimoine, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville d'Arles et la DRAC.

La stabilisation a permis d'engager la deuxième partie du projet de restauration qui visait à restaurer l'usage originel de la tour par la construction d'une exostructure en métal. Le parti pris n'a pas été de redonner à la tour l'un de ses aspects antérieurs mais d'affirmer son état de vestige puisque telle est son histoire. Toujours imaginé par Xavier Boutin, cet équipement a été finalisé en 2020 et permet aux visiteurs d'accéder à une plateforme d'observation d'une hauteur de neuf mètres.

Une signalétique accompagne les visiteurs dans la découverte des paysages de basse Camargue que l'on découvre à partir de ce point de vue exceptionnel. Une autre particularité de ce belvédère est la reconstitution de l'unité d'origine par un habillage en roseau (sagne) selon une méthode élaborée conjointement par Xavier Boutin et le couvreur Laurent Petit des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Cette tour témoigne des multiples visages de la longue histoire de la Camargue et des hommes qui y ont vécu. Dorénavant vouée à être un repère pour les promeneurs, elle devient une porte d'entrée magnifiée sur les étangs et marais des salins de Camargue.

Sources :

- « La tour et le mas du Tampan », texte de Jean Boyer, introduction de Jean-Maurice Rouquette, paru dans le *Bulletin du Parc naturel régional de Camargue* n° 16, 1978, et repris sur le site :

<http://www.patrimoine.ville-arles.fr/document/tour-tampan-arles-camargue-boyer.pdf>

- Liliane Delattre et Mylène Navetat, *Tour du Tampan ou Tourvieille*, Étude historique documentaire et archéologique, Arles 2010.

http://www.parc-camargue.fr/getlibrarypublicfile.php/f96a672cfe85fa5bfa484633483bd2a7/parc-parc-camargue/_/collection_library_fr/201200063/0001/Tourvieille_etude_historique.pdf

- Xavier Boutin, Étude préalable, mai 2011.

UN MOT ET DES GENS : « SOUQUET », C'EST QUOI ? (UN ASPECT DE LA VIE SOCIALE PASSÉE)

L'art, à partir d'un vocable ancien, de décrire tout un pan du droit rural coutumier d'une époque aujourd'hui révolue mais qui avait largement perduré après la chute de l'Ancien Régime. C'est ce dont nous gratifie, et ce de façon inédite, Christophe GONZALEZ en nous faisant profiter une fois encore du fruit de ses minutieuses recherches dans la documentation passée.

« Six setiers¹ d'avoine et six de vesce ; à la Noël, deux dindes, trois paires de canards et trois paires de poulardes ; à Pâques, six douzaines d'œufs ; au mois de mai, deux toisons de brebis, l'une blanche et l'autre noire, et deux douzaines de petits fromages. »

Serait-ce un poème en prose d'inspiration paysanne ? Non, mais la liste des « souquets » que Jacques Réattu, artiste peintre, demande par contrat à Antoine Gille et au sieur Baile, associés, lorsqu'il leur baille (1814) son mas des Charlots, au cœur de la Camargue. Outre ces produits, donnés et portés dans la demeure arlésienne de l'artiste-propriétaire, celui-ci obtient de pouvoir faire usage « sans abus » des fruits et « hortolage » (légumes) du jardin du mas ainsi que de faire nourrir ses chevaux, dans la limite de trois, par les fermiers lorsque lui et les siens se trouveront sur leur terre. Tout cela en supplément du prix de la location et des accords sur le blé et sur la paille, entre autres arrangements fixés devant notaire².

Un mot longtemps compris par tous, puis tombé dans l'oubli.

Ce mot, que tout Arlésien, comme chacun dans la région et plus loin encore, a compris et employé pendant des siècles, correspond à un monde disparu. Un monde où, avant la généralisation du système du régisseur, salarié par le propriétaire pour administrer le domaine, disons à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle³, les mas de Crau et de Camargue étaient généralement « menés » par un « ménager » (l'exploitant) qui louait terres et bâtiments – ce qui constitue le « ménager » –, après

1. Le setier, qui servait à mesurer les grains, valait à Arles six décalitres, valeur républicaine.

2. Médiathèque d'Arles, M 2890.

3. Sans doute faut-il aussi tenir compte du fait qu'à partir du Second Empire la terre rapporte moins et les placements mobiliers se généralisent. À cette distanciation, on pourrait ajouter que cette époque correspond au développement du commerce de détail et l'on a moins besoin des produits qu'apportaient les souquets, du moins pour les provisions de bouche. Une autre hypothèse tient à l'accroissement du fermage à rente fixe.

avoir signé un contrat de fermage⁴. Parmi les clauses précisant les conditions du bail, il en était donc une, dont on vient de voir un exemple, qui, sans être systématique car elle concernait surtout les gros domaines, stipulait que le fermier devait au propriétaire, gratuitement, un certain nombre de produits et de services en sus de la rente en numéraire et du partage des grains, ces fameux « souquets ». Le mot était d'ailleurs la plupart de temps accompagné de formules du genre : « outre et sans diminution du susdit fermage », « outre et par-dessus le fermage », « sous forme de réserve », etc⁵.

Utilisé en français, ce mot n'est que la reprise du provençal et de l'occitan *souquet*. Son emploi dans le monde du droit rural coutumier dérive de son origine liée au monde du bois, de la souche, et qui signale un rejet, une nouvelle pousse⁶ : de là l'idée de « ce qui vient en plus »⁷. Par ailleurs, ce mot est l'équivalent du vieux terme français « faisance », qui désignait aussi un supplément gratuit inscrit dans les baux agricoles, mais qui, dans son sens le plus ancien, est l'équivalent de « corvée ». Le souquet est donc le reste, lointain, des liens féodaux en tant que don gratuit et obligatoire, comme un souvenir du rapport de suzerain à vassal. De sorte que ce mot, qui ne saurait être réduit à une simple et froide formulation juridique, porte en lui tout un poids de relations humaines, hiérarchiques, dans une longue durée historique où le lien à la terre fut intense et créa la richesse de nombreuses familles nobles et bourgeoises.

Une pratique au long cours.

Des perdreaux aux andouilles : souquets et appellations des terres.

Dans des temps reculés, le territoire arlésien était largement occupé par des domaines appartenant à la ville, particulièrement en Camargue. Outre ceux situés « en terre ferme », tous les îlots du Rhône, formés ou en formation, étaient propriétés de la commune. Ce droit avait été reconnu par les divers comtes de Provence et maintenu par Louis XI au

4. Ou « contrat d'arrentement à mi-fruit ».

5. Il ne s'agit en rien d'une exclusivité locale, car cet usage se retrouve ailleurs dans l'Hexagone sous le nom de « menus suffrages » – d'ailleurs l'adjectif « menus » accompagne parfois le mot « souquet ».

6. Par ailleurs, il existait dans les temps médiévaux, le mot « soquet » qui désignait un impôt sur le vin. On retiendra le tronc commun de redevance et d'obligation.

7. Le dictionnaire de S.-J. Honnorat (1847) définit ce mot comme étant « un morceau que le boucher ou le boulanger donne au-dessus du poids », sans que n'apparaisse le sens rural. Frédéric Mistral y a pensé, lui qui, dans le *Trésor du Félibrige*, écrit qu'il s'agit d'une « somme d'argent que paye un métayer pour les terres de la ferme qu'il n'exploite pas à moitié-fruits ». Force est de constater que l'étude des contrats met en cause l'affirmation de Mistral, les cas de versements en numéraire étant très rares.

moment du rattachement au royaume de France. Et l'usage s'était installé de nommer ces terres par le type de souquets qui leur étaient attachés lorsque la ville les donnait en fermage.

Ainsi, en 1652, lorsque la communauté d'Arles signe un contrat pour l'île « communément appelée des Canards », conjointement à deux autres nommées « de la Muscade », le contrat prévoit que le preneur, Claude Allivon, donnera, en supplément du loyer, quatre canards, une livre de muscade et une autre de cannelle⁸. De la même manière, en 1664, les îles des Levreaux et des *Perdigaux* (perdreux) correspondent à quatre paires de chaque animal, la même quantité de chevreaux et agneaux étant exigée pour les deux îles qui portent ces noms. En 1668, le 22 décembre, à l'occasion de la signature du bail du *pati* des Jambons entre la communauté et Grégoire Tonin, ce dernier, outre les 67 livres de location, donne, à la Noël, quatre jambons de huit livres chacun.

Sans plus allonger cette liste⁹, ce système qui fait coïncider terres et souquets ne pouvait évidemment pas s'appliquer aux terroirs désignés par un nom de saint. Ainsi, en 1666, l'île de Saint-Benoît est passible de quatre paires de pluviers, celle de Saint-Guillaume, côté Plan du Bourg, doit vingt livres de dattes. Trois ans plus tard, l'île de Saint-Trophime est assujettie à quatre aloses (poissons apparentés aux harengs). Enfin, parmi bien d'autres exemples, l'île de Saint-Joseph, « nouvellement formée dans le Rhône », face au mas du Cazeau, rapporte... huit andouilles¹⁰.

Des victuailles servies aux consuls.

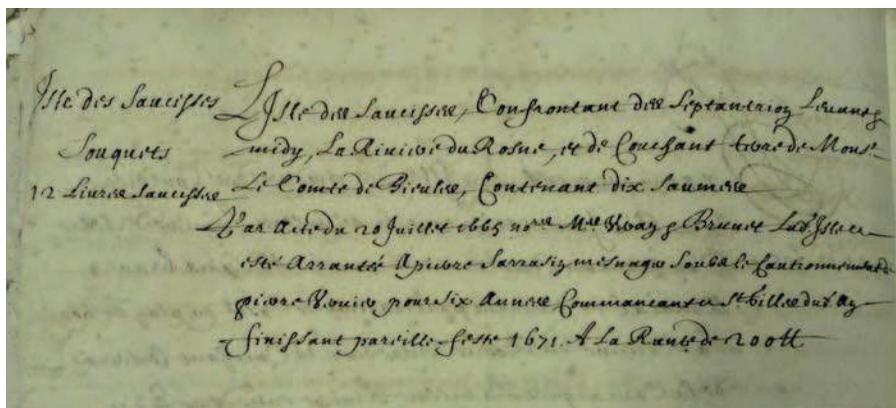
Tandis que la part en numéraire des contrats proposés par la ville était versée au budget communal, les souquets, redevance à ce moment exclusivement en nature, étaient servis aux quatre consuls, élus pour diriger la communauté pendant une année, et partagés entre eux.

Comme on s'en doute, ces fournitures alimentaires étaient pour la plupart issus de l'activité agricole et de l'élevage, tels que poulets, chapons, « galines », coqs d'Inde [dindes et dindons], lapins, oies, veau, chevreaux, agneaux, porcs, amandes. Ils pouvaient provenir de la chasse, comme les perdreux, les sarcelles, les pluviers, les charlots. La pêche était aussi mise à contribution avec des muges, des anguilles fraîches ou salées, des thons ou des barils d'anchois. Parfois ces victuailles n'avaient

8. Texte dans *Le Rhône d'Arles. Textes et histoire*, recueil de paléographie, Arles, 1997, p. 179.

9. Ajoutons cependant encore le cas des îles des Anchois et des Tourterelles taxées à hauteur de douze de ces volatiles et d'un demi-baril d'anchois, en 1668.

10. 1664, l'ensemble réunissant l'île Saint-Jacques et celles des Bécasses, des Cailles et des Muges : quatre paires de bécasses et huit de bécassons.



Acte municipal daté concernant l'île des dont le preneur devra livrer, à titre de souquets, douze livres de ce produit de charcuterie. Transcription modernisée : « L'île des Saucisses, confrontant des septentrion, levant, midi, la rivière du Rhône, et du couchant (la) terre de monsieur le comte de Rieuler, contenant dix saumées (un peu plus de six hectares). Par acte du 20 juillet 1665, notaires Véran et Brunet, ladite île a été arrentée à Pierre Sarrasin, ménager, sous le cautionnement de Pierre Vervier pour six années commençant à (la) Saint-Gilles du dit an et finissant pareille fête 1671, à la rente de 200 livres. »

(Archives communales d'Arles, DD 32.)

rien à voir avec le terroir et dépendaient des circuits commerciaux lorsque les fermiers devaient fournir du poivre, de la muscade, de la cannelle, du fromage de Roquefort, à quoi s'ajoutaient aussi du riz, du sucre fin, des panisses, des figues marseillaises sèches ou des pignons. Ainsi, ces livraisons consistaient parfois en provisions de bouche élaborées, comme c'est aussi le cas avec les fromages de Camargue, les jambons, saucissons, saucisses ou langues de bœuf. L'univers domestique s'imposait encore avec des chandelles ou des flambeaux de cire blanche, etc.

L'Arlésien Pierre Véran (1743-1819), grand lecteur de vieilles chartes, à qui l'on doit ces informations¹¹, signale que ces mêmes consuls prélevaient « beaucoup » de sel des salins du Badon, appartenant à la commune, que le fermier¹² des gabelles du roi était obligé de leur laisser prendre. Véran, en critique de l'Ancien Régime, ne manque pas de

11. Médiathèque d'Arles, M 772, p. 362.

12. Le preneur du contrat de la collecte de l'impôt sur le sel.

juger sévèrement les pratiques des édiles en soulignant qu'ils « dévoraient » ces nourritures, en vendaient une part et faisaient payer « les quelques livres de sel pour assaisonner nos soupes dix fois plus cher que ne coûtait le sel ordinaire, à cause de l'étréne qu'on donnait au valet du consul qui vous le portait et qu'il partageait avec l'épouse de son maître ».

Petits changements mais longue durée.

À l'extrême fin du XVI^e siècle et surtout dans les premières années du suivant, la ville, endettée depuis les guerres de Religion, vend une grande partie de ses propriétés foncières. Les acquéreurs conservent l'usage des souquets, se comportant à l'image des propriétaires privés qui appliquaient également ce système depuis toujours. Toutefois, ces dons évoluent quelque peu. Ils sont maintenant servis à des possédants qui ont réuni dans de nouveaux domaines des terres jusque-là individualisées et chacune taxée avec des souquets particuliers, comme on l'a vu. En outre, ces mas adoptent des noms (souvent le nom de la famille, mais pas toujours) qui échappent aux appellations anciennes que l'on ne retrouvera plus que sur les cartes et dans les actes notariés. Il n'y aura donc plus de liens si imaginés entre ces terres et ces souquets dont la liste sera établie selon les accords entre propriétaires et locataires.

Au XVIII^e siècle, la Révolution, qui a vu une grande partie de la propriété rurale changer de mains au bénéfice de nombreux bourgeois, maintient cette façon de faire, que l'on retrouve encore au long d'une grande partie du XIX^e siècle.

Souquets : une fenêtre sur des pratiques et un mode de vie.

Une grande diversité.

En fonction des accords auxquels on vient de faire allusion, on devine que les souquets vont se distinguer par une grande variété dans le nombre, la quantité, la qualité des produits et des services dus par le preneur du bail. Par exemple, on a vu que Jacques Réattu demandait des toisons de brebis : peut-être servent-elles de descentes de lit, ou pour recouvrir quelque siège... Cette variété tient, d'une part, au terroir : les propriétaires des domaines de Crau demanderont, outre les victuailles courantes citées dans presque tous les baux, des banastes d'amandes, tel volume d'olives ou d'huile d'olive. D'autre part, elle tient aussi, et surtout, à l'importance de la propriété louée.

Ainsi, Jean Regimbaud, voiturier, qui passe contrat pour une simple pièce de terre labourable près de Saint-Pierre des Alyscamps, devra porter, chez son propriétaire, Jean Maurel Vallière, ancien marchand chapelier, annuellement et à ses frais, huit fagots « de belle quantité »

des coupes des saules qui entourent le lopin¹³. Cette modeste contribution contraste avec la liste des souquets dus par Honoré Tardieu, qui a pris en location le mas de Boisverdun, en Camargue, le 31 décembre 1810¹⁴. Ce fermier, aisé d'ailleurs, s'engage à livrer, lui aussi tous les ans et remis dans la maison du bailleur à Arles, un agneau de camp (de moins d'un an), quinze douzaines de petits fromages, deux fromages de montagne, douze douzaines d'œufs dans les mois de mars et d'avril, douze paires de pigeons et six paires de poulets en été, quatre paires de chapons le 25 décembre, deux mille sarments à chaque taille des vignes et vingt quintaux de foin ou de luzerne au choix du propriétaire. Ce dernier demande aussi à Honoré Tardieu de lui fournir deux chevaux et un homme pour le conduire en voiture au dit domaine et l'en retourner cinq fois chaque année, et encore un cheval et un homme lors de son séjour sur ses terres pour envoyer prendre ses provisions en ville. Tardieu nourrira aussi, avec du foin ou de la luzerne, et dans l'écurie du domaine, le cheval du propriétaire et celui de son fils pendant le temps qu'ils y séjourneront.

Sans se lancer dans une collection de listes de ce genre, chaque fois des cas uniques mais toujours dans un système similaire, ces deux échantillons si contrastés suffisent à faire sentir combien, avec ces énumérations, on approche l'organisation d'un monde, quelques-uns de ses acteurs, ses productions, ses rythmes, et même... la table de certains.

Détails des derniers échos de servitude.

Mais pour parvenir sur cette table ou dans la remise de qui avait donné son bien en location, encore fallait-il que le fermier transporte ces fournitures jusqu'à la demeure du propriétaire. Gratuitement : « le tout expédiable et portable aux dépens et risque du fermier » affirme, par exemple, le bail du mas de Bouchaud, en tête de Camargue (1^{er} décembre 1812). Il arrivait que le charroi se complique, à l'image des demandes du propriétaire du mas de Ventabren¹⁵ à qui son fermier doit livrer des sarments dans sa remise d'Arles et 80 quintaux de luzerne sèche et autant de paille dans son domaine de Saint-Estève, quartier du petit Barbegal. Pour l'occasion, ce propriétaire s'engage à régler le droit d'octroi à l'entrée d'Arles et celui de passage du pont à bateaux.

Paille, foin, luzerne, vesce, *barjalade* (vesce noire, que l'on récolte vers le mois de juin) livrés en ville témoignent de la présence de nombreux animaux dans la cité, chevaux, mules et ânes, ceux des propriétaires comme ceux des jardiniers. Encore faut-il compter avec des porcs, des lapins, poules et divers hôtes de basse-cour...

13. Contrat du 8 février 1819, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 401 E 572.

14. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 401 E 487.

15. Acte du 23 juin 1819, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 401 E 572.

Dans les exemples présentés, on a vu apparaître des indications sur la périodicité de ces livraisons. On constate que souvent le fermier devra se déplacer à la « réquisition » du propriétaire. Compte tenu des conditions de production de l'époque, comestibles et autres produits dépendent de leur saison, ce qui est précisé. Si Jacques Réattu demande deux toisons en mai, c'est qu'à ce moment la tonte des brebis était ici achevée. Cette régularité saisonnière croise le calendrier des fêtes chrétiennes, autre constante que les exemples précédents ont montrée : Pâques, Pentecôte, Noël¹⁶. La signature du bail concernant le mas de Fourchon (4 octobre 1819), en apporte une nouvelle preuve : bailleur et preneur s'accordent sur « une paire de poulardes à la Noël, deux paires de poulets dans l'été, six douzaines d'œufs à Pâques et un agneau gras à la même époque ». Ce domaine est moins puissant que celui de Bouchaud, pour lequel il faudra donner de plus grandes quantités : « six chapons à la Noël, six poulardes et un agneau bon et gras à Pâques ».

On peut s'étonner parfois des volumes livrés, en particulier concernant les œufs. À défaut d'être immédiatement consommés, il y avait moyen de les conserver, notamment en les recouvrant de chaux. Dans le même cas, les autres provisions pouvaient faire l'objet de pâtés, salaisons, fumage, saumure. Lorsque les souquets prévoient du blé, alors production essentielle de la Camargue, il peut être revendu ou être transformé en farine.

Si on réclame parfois des livraisons d'huile, rarement du lait (mais « cent pots de lait dans leur saison » pour Bouchaud, il est vrai peu éloigné de la ville), le vin n'est pas très fréquent. Vincent Boujeon, fermier du mas de Frais, en Crau, livrera à Arles « deux barreaux [environ 22 litres]¹⁷ de bon vin »¹⁸. Le bail du mas de Bouchaud prévoit que lors des vendanges, il faudra donner « quatre charges de raisin clairette pour prendre vingt-cinq barreaux de vin, bon cru du mas ».

Dans un monde qui dépend du bois pour le chauffage et cuisine, on ne s'étonne pas de rentrer des souquets de saules, de tamaris, de sarments qui vont permettre d'allumer un feu rapidement (pour Bouchaud, il faudra compter quatre mille de ces sarments).

16. Un exemple concernant la Sainte-Madeleine, moment pour lequel Pierre Queyrane, qui prend ferme le mas de Peyron, en Crau, doit donner à la propriétaire, Marthe Peyron, six douzaines d'œufs à Pâques, quatre paires de poulets entre autres denrées (17 mars 1756, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 403 E 418.

17. Un « barral », mesure d'Arles, vaut 10, 911 litres.

18. Bail du 13 janvier 1810, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 401 E 487.

Les marchandises et le fermier, ou un de ses employés, ne sont pas les seuls à circuler. Le « patron » séjourne de temps à autre dans son domaine, parfois accompagné. On le reçoit à sa convenance mais souvent à l'occasion des moissons ou des vendanges car il peut participer à la surveillance du partage et se rendre compte de la bonne marche de son bien dans le respect des clauses du contrat, souvent très précises quant à la manière de « conduire » les terres. Les souquets sont alors encore concernés car on a vu que des chevaux devaient lui être réservés, ou que les siens, dans de justes limites, seront entretenus au frais du fermier... Lors de ces séjours, le propriétaire pouvait consommer légumes et fruits du jardin, dans une certaine retenue.

Il arrive quelquefois que certains produits et services prévus dans ces souquets soient accompagnés de leur estimation, et parfois c'est le tout. Ainsi, lorsque le marquis Jean-Pierre de Castillon loue ses terres de l'Eysselle (Plan du Bourg), Laget et l'Esquinau, le 15 juin 1752¹⁹, il demande, outre trente setiers de blé « à sa réquisition » et un veau à Pentecôte, des poulets à quinze sols la pièce, des pigeons à deux sols la paire, des œufs à six sols la douzaine. Peut-être fallait-il établir une permanence de la valeur du don, ou bien cette évaluation, toute formelle, se destinait-elle aux droits d'enregistrement du contrat. Car le contexte fiscal est une grande permanence...

Bref, les souquets, c'est tout ça..., de la campagne à la ville, du possédant au fermier, en passant par le notaire, de la production d'un mas à l'univers domestique citadin, des rythmes saisonniers aux grandes occasions ponctuelles qui ont fondé une culture. Plus qu'un mot oublié devenu étrange : un moment de civilisation évolutif avec son poids de relations humaines, long de plusieurs siècles. C'est-à-dire des gens par milliers...

Christophe GONZALEZ

19. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 403 E 418.



Supplément au n° 185 du bulletin des A.V.A.

Entre Nous

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Ainsi que nous le craignons, le maintien des mesures de prévention sanitaires ne nous a pas permis de réunir notre assemblée générale annuelle dans l'amphithéâtre de l'Espace Van Gogh le samedi 13 mars dans les conditions auxquelles nous étions habitués ces dernières années.

Nous avons donc procédé par correspondance en adoptant deux procédures selon que nous avions connaissance ou non d'une adresse électronique de nos adhérents. Dans le premier cas, nous avons transmis par courriel tous les éléments constitutifs de l'assemblée, à savoir rapports moral, d'activité et financier, données pour les élections au conseil d'administration et bulletin de vote. Toute réponse à ce courriel valait acte de présence.

À défaut d'adresse, nous avons adressé aux adhérents d'Arles et du Pays d'Arles un courrier postal comportant un bulletin de vote et indiquant que les différents textes étaient disponibles sur notre site internet. Cette dernière disposition était destinée à réduire les frais d'affranchissement. Les quelques adhérents sans adresse électronique et hors Pays d'Arles avaient de toute façon été officiellement « convoqués » comme tous les autres lors de la diffusion du bulletin 184 et avaient donc pu envoyer un pouvoir s'ils le désiraient.

Le résultat – paradoxal, mais aisément explicable – est que jamais une assemblée générale n'avait réuni autant de « présents et représentés » puisque nous avons recueilli 151 votes et 78 pouvoirs. Nous vous remercions chaleureusement pour cette marque de fidélité ainsi d'ailleurs pour les nombreux mots de soutien qui ont accompagné votre envoi par courriel ou courrier.

Vous retrouverez ci-après l'intégralité du rapport moral du président, un résumé des comptes rendus d'activité et financier, ainsi que les résultats des élections au conseil d'administration.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT VINCENT RAMON

Dès le début de mon rapport moral, en dérogeant aux habitudes d'une assemblée générale classique, et à défaut de remercier les personnalités présentes, je souhaiterais m'adresser à vous tous, adhérents fidèles, sympathisants attentionnés, partenaires disponibles et à notre écoute. En effet en cette période très contrastée, pour le moins, et ce depuis un an, il a été déterminant de sentir votre présence à nos côtés ; votre conseil d'administration s'est adapté aux circonstances exceptionnelles, qui ne le sont d'ailleurs presque plus tant elles sont permanentes et influent sur notre quotidien ; se réunir en « présentiel » (rarement) mais suivre en permanence grâce à internet l'actualité qui nous touche et qui a fait l'objet tous les mois d'un compte rendu virtuel, véritable journal interne suivi et commenté par tous, a été un signe fort de l'engagement de vos administrateurs et de leur volonté de voir se poursuivre, quoiqu'il arrive, notre mission au service de ce patrimoine qui nous est si cher ! C'est pourquoi en notre nom, je souhaite vous remercier très sincèrement de votre soutien ainsi que tous ceux qui nous accompagnent tout au long de l'année dans cette belle aventure.

Qui aurait pu imaginer en ce samedi 14 mars 2020, jour de notre dernière assemblée, qu'un tel scénario pourrait autant bouleverser nos vies au point de semer le doute quant à son issue pour chacun de nous, et en particulier nous seniors ? Pour nous, sensibilisés à l'histoire et tout particulièrement celle de notre ville, très vite les références sont apparues et ont fait évoquer à nouveau par Odile CAYLUX, notre adhérente historienne experte, le temps de la grande peste de 1720-1721, laquelle a fait tant de victimes dans notre ville. Très vite, heureusement, au-delà de cette simple évocation historique, les médias nous ont apporté les assurances nécessaires pour faire face à cette nouvelle pandémie des temps modernes, dont nous pouvons espérer raisonnablement voir la fin seulement aujourd'hui.

Dans un tel contexte, et avec de telles contraintes sanitaires, comment imaginer que cette année ait pu ressembler aux précédentes, nous permettant de vous proposer nos activités habituelles de conférences, sorties, voyages et surtout rencontres et échanges qui nous sont si indispensables, nous apportant habituellement tant de réconfort. De fait, c'est notre bulletin qui a assuré notre lien pendant toute cette période d'inactivité, certes toute relative (cf. le rapport d'activités). Là aussi, dérogeant aux habitudes et toute leur modestie mise à part, il convient de féliciter et remercier toute l'équipe de ses contributeurs et de son rédacteur en chef, l'un de nos deux vice-présidents, Pierre VELLY, également *webmaster* de notre site internet, très visité pendant cette année.

La vie proprement dite des AVA a été en conformité avec l'image de cette année très contrastée. Lors de l'AG 2020 nous avons salué dignement le départ à la « retraite » d'Albert BROCHUT qui, après 20 ans de « bons et loyaux services » avait souhaité passer la main pour son poste de trésorier. C'est Henri GUIBAUD qui, très attaché aux AVA, avait spontanément et amicalement accepté la charge quelques semaines auparavant. Hélas, quelques mois plus tard, la brutale et inattendue disparition d'Henri nous a frappés à cœur par sa soudaineté, et notre désarroi nous a empêchés de trouver une réponse à ce malheur sauf à partager notre peine en soutenant sa famille et ses proches dans leur détresse personnelle.

Il y eut aussi des moments heureux en cette fin d'année avec l'arrivée de deux nouveaux candidats au conseil d'administration dont la validité est soumise à vos votes dans cette assemblée. Il s'agit tout d'abord de Julien GONDAT dont les atouts, sa jeunesse et pour autant son expérience aux multiples facettes, seront précieux à notre équipe, sans parler de son acquis universitaire et historique ; Jean-Marie LOPEZ a lui accepté la lourde charge de trésorier, en cette période de fin et début d'année où l'établissement des rapports financiers, bilans et demandes de subventions est déterminant pour le bon fonctionnement de notre association ; sa tranquille assurance forgée par son expérience de comptable nous a rassurés. Dominique SALOMON a souhaité nous rejoindre en qualité d'auditeur libre, comme tout adhérent peut le faire dans la mesure des postes statutairement disponibles (quatre). Bourguignon né à Alesia, il s'est forgé une expérience dans le tourisme, a participé en pays d'Arles à la naissance de multiples sites naturels ; aujourd'hui il nous apporte sa sagesse, sa passion partagée en famille de ce territoire et son envie de les mettre à disposition des AVA ; il souhaite en particulier réfléchir avec nous à l'éventuelle réédition de « *Rues d'Arles, qui êtes-vous* » dont le stock de la deuxième édition de 2003 s'amenuise d'année en année.

Au cours de l'été, nous avons eu à déplorer la disparition de Jean-Marie MAGNAN, écrivain, historien et aficionado fervent, qui a longtemps animé la vie culturelle et littéraire de sa ville natale ; un affectueux hommage lui a été fidèlement rendu dans notre bulletin de septembre par Remi VENTURE, notre autre vice-président. Après ce départ de notre comité d'honneur, c'est une embellie pour nous tous que l'arrivée à l'automne de Christian MOURISARD, venu rejoindre les rangs des personnalités qui ont accepté de soutenir nos actions par leur notoriété rayonnante ; on ne le présente plus aux adhérents des AVA tant sa présence a été remarquable, bienveillante et déterminante à nos côtés ; présent à toutes nos assemblées générales depuis le début de sa délégation d'adjoint au Patrimoine et au Tourisme de la Ville lors des trois dernières mandatures, il nous a permis

d'entrer au comité local de gestion des sites classés au patrimoine mondial par l'UNESCO, en qualité de « personne qualifiée » ; sans parler de ses conseils et avis instruits par sa présence active au sein des nombreuses structures régionales, nationales et internationales auxquelles il a apporté son expérience tout en étant ainsi l'ambassadeur de notre ville et de son patrimoine. Sa dernière responsabilité en date de président du conseil d'administration de la fédération nationale des offices du tourisme nous en dit long sur sa volonté et sa capacité à faire partager les richesses de nos territoires, très proches donc des valeurs qui nous animent.

Ce samedi 14 mars 2020 a été aussi la veille d'un évènement important pour les Arlésiens, et donc pour nous, car le lendemain se déroulait le premier tour des élections municipales avec dix listes de candidats car, en l'absence du maire sortant qui ne se représentait pas, les enjeux nouveaux exaltaient les ambitions politiques pour notre ville. Si ce premier épisode a vu émerger quatre listes de candidatures, il fallut, pour cause de pandémie à la Covid 19, attendre le 28 juin, et entretemps le retrait de deux listes et quelques « panachages », pour voir se dérouler le duel du second tour et connaître (enfin) le nom du nouveau maire d'Arles, Patrick DE CAROLIS, et les nouveaux élus de sa liste « Pour le Grand Arles ». Dès ce jour, ayant répondu à la veille du premier tour sans réserve et avec enthousiasme à notre lettre d'interrogation pré-électorale, réponse reprise dans le bulletin en juillet, nous avons pu avoir confirmation de sa perception et de son expertise à propos du patrimoine et de celui d'Arles en particulier. Nous avons alors, déjà, relevé le fait que seules six listes avaient répondu à notre interrogation, et les débats en cours et à venir sur des sujets primordiaux pour le territoire nous apporteront la confirmation, ou pas, de l'attention que certains élus portent au patrimoine arlésien, y compris le patrimoine naturel ! Si dans les moments qui ont suivi cette élection, nous avons souhaité laisser à la nouvelle équipe le temps de « prendre ses marques », nous avons pu constater et apprécier que le champ d'action des AVA selon nos objectifs statutaires était couvert par la délégation de deux élues : Sophie ASPORD, adjointe déléguée à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, au foncier et au patrimoine et Claire DE CAUCANS, adjointe déléguée à la culture et à la vie associative. Il ne manquait plus que de trouver une date commune pour organiser une première réunion de travail autour des projets de chacun, ce qui fut fait sans difficulté.

Sans oublier que notre maire connaît bien les AVA, et pour cause, car il est membre de notre comité d'honneur depuis plusieurs années, je souhaiterais en ce début de mandature comme je l'ai rappelé l'an dernier en clôture de la précédente, et au risque de me répéter, rappeler les principes qui nous animent dans le cadre de nos relations avec l'équipe municipale

et ses services. En effet lors de l'AG 2012, première de mon exercice, j'avais défini ainsi les règles de conduite que nous souhaitions adopter : « les AVA, association reconnue, ne peuvent véritablement tenir leurs objectifs qu'en établissant des rapports directs et privilégiés avec tous les responsables décisionnels de la Ville... et en premier lieu les élus de notre « bonne ville d'Arles » qui nous font l'honneur d'être toujours présents à nos côtés comme aujourd'hui, et à notre écoute pour le moindre de nos besoins... raisonnables. Nos rencontres régulières évitent les malentendus, facilitent nos échanges et la compréhension de nos demandes et remarques parfois fermes. C'est la règle d'un jeu qui dépasse largement les limites de la démocratie participative, si en vogue actuellement, et qui se situe plus dans le cadre d'un débat citoyen franc et sincère. » En cette assemblée générale 2021, rien n'a changé et je peux à nouveau valider cet engagement, car il témoigne de l'esprit qui a toujours animé, y compris avec mon prédécesseur Henri CÉRÉSOLA et jusqu'à ce jour, nos relations avec le maire et les élus, sans distinction.

Alors depuis ce mois de juillet 2020, il convient plus de faire des constats et des recommandations que de soulever (déjà ?) des griefs ! Comme toute nouvelle équipe en pareilles circonstances et afin d'évaluer au mieux la situation, la municipalité a lancé une série d'audits dont les avis ont été rendus public ces derniers mois, et desquels il n'est pas dans notre mission de commenter les résultats. C'est pourquoi nous avons suivi avec un regard particulier, attentif, et sélectif les délibérations des différents conseils municipaux qui se sont tenus depuis cet été. C'est ainsi qu'au détour d'une délibération d'urbanisme autour d'un projet de rond-point route de Crau, nous avons appris que le propriétaire de l'ancienne léproserie Saint-Lazare, après cinq ans d'un abandon qui nous laissait craindre le pire, avait présenté un projet de restauration différent de celui enregistré dans le permis de construire d'origine. Ce fut le cas aussi pour la délibération culturo-financière d'attribution des subventions aux associations qui a fait l'objet de débats animés car pour espérer en obtenir une, désormais les associations doivent présenter des projets concrets au lieu de la simple déclaration de bonne foi. Les AVA ont donc changé leurs habitudes et notre trésorier nous a ainsi bâti un budget ad-hoc avec quatre dossiers projets très concrets qui peuvent nous laisser espérer une subvention différente de notre subvention historique de 900 euros.

Dans la réponse à notre lettre interrogative, le maire avait évoqué un audit du patrimoine immobilier ; c'est cela qui a été présenté récemment et on y découvre que la ville est propriétaire de 378 ensembles immobiliers, dont 88 502 m² sont consacrés à la Culture, mais avec « un indice de vétusté physique s'avérant très élevé » selon l'avis de l'expert ! Dans cet audit, il est fait état du cas particulier de l'ancien collègue Mistral dont le

sort serait en sursis. S'agissant du siège de notre association, cet avis nous interpelle et nous avons noté que, comme pour d'autres sites exceptionnels, l'espace Mistral fait l'objet d'une réflexion à laquelle nous souhaiterions être associés le moment venu ! Il est vrai que ce cadeau fait contre l'euro symbolique à la ville par le département lors du déménagement du collège, compte tenu de son état, a été vécu comme un cadeau empoisonné. Pour en faire le centre lié à notre culture et nos traditions tel qu'il avait été imaginé, il convient de trouver des financements ; c'est pourquoi si les fonds publics ont des limites, nous évoquons régulièrement l'opportunité d'une opération de *crowdfunding*, sorte de financement participatif, pour laquelle la diaspora arlésienne pourrait être sollicitée, car elle comprend en son sein de nombreux anciens élèves attachés à leur « bahut » ; dans cet esprit et en perspective, les AVA ont été les instigateurs de la création, ou de la résurgence, de l'association des anciens élèves et amis du collège Frédéric Mistral, aujourd'hui en activité très confidentielle.

Dans une autre délibération, il a été présenté le projet de *Toropôle*, auquel a été associée dès l'été, l'AMTA, association des « Amis du musée taurin d'Arles », là encore d'essence AVA et dont le président n'est autre que notre administrateur Robert RÉGAL. Nous nous réjouissons à divers titres que ce projet avance et se concrétise grâce aussi au soutien financier de la Région.

Si l'on a dû suivre attentivement les idées de projets de cette équipe municipale à travers les délibérations des conseils, il y a eu des marques symboliques d'une volonté de changement. Depuis plusieurs années nous avons à travers l'état de la fontaine située au cœur du jardin d'été, créé un baromètre de la propreté de la ville, au point de suggérer qu'une épuisette soit ajoutée à l'outillage du préposé à la propreté et à l'entretien du lieu, afin d'éliminer les canettes surnageantes ! Dès le début de cette mandature, un geste symbolique et opportun, vu la chaleur estivale, a été fait par la remise en eau des fontaines arlésiennes dont la première fut « la nôtre », celle du passage du jardin d'été, dite de « Véran » ; aujourd'hui son état est tel que, dans un geste romain digne de la fontaine de Trévis, les passants y jettent même quelques pièces de monnaie ! Nous poursuivrons ainsi avec les règles rappelées ci-dessus et dans le cadre de notre mission objective traditionnelle, une veille attentive et un accompagnement constructif, et pour cela je souhaite rappeler aux services municipaux auxquels nos activités sont rattachées, notre écoute bienveillante et notre disponibilité permanente.

Une mention doit être faite aujourd'hui des activités de l'Espace Van Gogh ; il ne s'agit pas d'un prétexte pour évoquer la présence de la statue du buste de notre cher et illustre peintre, réalisation d'ailleurs

dont nous sommes très fiers et heureux de constater qu'elle est appréciée et respectée par les visiteurs ! Il ne s'agit pas non plus de saluer l'activité intense et studieuse de la médiathèque dont on pourrait penser qu'il s'agit d'un avis de complaisance envers son directeur, néanmoins vice-président des AVA, Remi VENTURE ; en fait nous souhaitons remercier aujourd'hui de manière très inhabituelle, la responsable du fonds patrimonial de la médiathèque, Fabienne MARTIN qui nous accueille avec beaucoup de gentillesse et collabore aujourd'hui régulièrement au bulletin afin de faire mieux connaître la richesse de ce fonds historique.

Depuis un an, dans cette période de confinement-déconfinement, l'activité de nos partenaires est à la même hauteur que celle du monde culturel, qui se désespère de ne pas avoir de perspective ! Pour la Fondation LUMA, nous savons que le chantier s'achemine vers une ouverture prochaine du parc et du site, et nos rencontres récentes avec la direction nous permettent d'envisager un relationnel plus suivi, et pourquoi pas un partenariat innovant à définir. La Fondation Van Gogh subit elle de plein fouet la mise en veille des lieux culturels, mais malgré cette inertie forcée, nous gardons espoir de pouvoir à nouveau nous retrouver à leurs côtés et pratiquer ensemble grâce à leurs expositions exceptionnelles notre « devoir culturel de mémoire » pour celui qui, malgré et par son relatif et bref passage à Arles, en a illuminé le paysage artistique.

Dans ce contexte aussi, les équipes de nos musées départementaux font preuve d'originalité en mettant en œuvre les moyens « modernes » d'animation en 3D et les réseaux sociaux. Notre « musée bleu », confiné mais pas inactif, propose ainsi des visites et expositions virtuelles permettant de découvrir l'installation de nouveaux objets archéologiques exceptionnels au cœur de cet établissement déjà très riche, et accueille des tournages pour des reportages à voir dans les mois qui viennent. Quant au Museon Arlaten, dont le chantier colossal est (enfin) terminé, il a fait son inauguration avec une présentation virtuelle qui laisse présager le moment venu une visite d'exception pour un site exceptionnel et unique, offrant des collections restaurées et enrichies qui donneront à ses visiteurs une image magnifique de ce haut lieu du Félibrige, où notre culture et nos traditions provençales sont présentées dans une modernité innovante, portées par Christian LACROIX, et que n'aurait pas reniée son fondateur, Frédéric Mistral. Ce concept de découverte d'Arles, ses musées et ses trésors me rappelle, par son absence, la force du lien humain que favorisent ces visites habituellement ; alors, dans la tourmente sanitaire, rien de très surprenant que nos amis guides-conférenciers s'organisent en association « Guides Rhône Méditerranée » pour continuer à « raconter des histoires et partager leur passion ». Au-delà de notre amical soutien,

les AVA sont heureux de présenter sur leur site internet leurs activités et celles de leur association amie « En vadrouille » qui proposent des rendez-vous balade-patrimoine.

Parmi nos accords les plus récents, il est important de souligner notre partenariat avec la Fondation du Patrimoine, dont nous sommes conscients qu'il n'a pas encore donné, par notre action seule, toutes ses capacités, et notre inventaire des lieux, publics et privés, méconnus ou oubliés est loin d'être terminé, et nous savons que dès lors que notre instruction du dossier est close, la Fondation est prête à en organiser le financement y compris pour des propriétés privées... qu'on se le dise ! Derniers partenaires en date, les Napoleons dont le projet de « Villa Médicis de l'innovation inclusive » en lieu et place de l'ancienne école Portagnel prend forme et le chantier se prépare. Il est important pour les AVA de savoir que cette communauté nous a chargés à travers ce partenariat d'être leur « permanents » sur Arles avec pour mission dans l'immédiat, de recueillir la mémoire du lieu en fédérant les souvenirs des anciens.

Par ailleurs, pour l'Académie d'Arles et son président Marc HEIJMANS, successeur à ce poste emblématique de Jean-Maurice ROUQUETTE, ce fut une très belle réussite en octobre que l'organisation de ce colloque « *L'Homme, la Nature et la Camargue* » en partenariat avec le Parc de Camargue qui fêtait cette année le 50^e anniversaire de sa création ; c'est ainsi que pendant ces deux jours d'études les meilleurs spécialistes ont pu aborder les enjeux d'un milieu à tous égards exemplaire.

S'agissant du Parc naturel régional de Camargue proprement dit, de triste actualité avec la disparition récente de son président Roland CHASSAIN, maire emblématique des Saintes-Maries-de-la-Mer, l'exiguïté des locaux de son siège oblige son équipe à externaliser les réunions du conseil syndical, à travailler en visioconférence, à faire vivre son musée hors les murs, et les AVA sont heureux de l'y avoir aidé en publiant plusieurs rubriques dans leur bulletin. Avec l'arrivée du nouveau directeur, Régis VISIEDO, son organisation s'est adaptée aux circonstances, et des administrateurs des AVA ont ainsi pu intégrer les commissions thématiques nouvellement créées. Autour des missions du parc, de nombreux débats et projets sont en suspens, en particulier celui sur l'avenir de ce delta, de son trait de côte et de la préservation de ses zones humides indispensables à la survie de sa biosphère face au dérèglement climatique, mais aussi celui de la Camargue face à des projets structurants comme le pont à Salin-de-Giraud qui semble se concrétiser, le projet de contournement autoroutier d'Arles qui frôlera les limites du Parc.

Concernant ce dernier dossier de vive actualité, après la clôture de la concertation publique où chacun doit avoir pu apporter sa contribution,

et après avis de leur conseil d'administration, les AVA ont pris le parti de s'exprimer et de s'associer à un communiqué en faveur du projet, ce dont la presse s'est fait l'écho. Afin de dissiper tout malentendu et éviter de se faire « récupérer » ou critiquer par un camp ou un autre, il est important de compléter notre position en affirmant très officiellement que les AVA sont parfaitement conscients des contraintes environnementales évoquées par les experts, qu'ils n'entendent pas les remettre en question car il existe des solutions législatives pour cela, qui évolueront avec les études techniques. Dans un souci d'apaisement et de justice, ils affirment que ce contournement s'il n'est pas pour certains une bonne chose, est, quoiqu'on en dise, pour le moins un mal nécessaire et que dans ce contexte nous devons tous nous rapprocher plutôt que de nous opposer, afin de dégager un vrai consensus. Suite à nos participations aux divers groupes de travail autour du nouveau PLU, en toute connaissance de cause, les AVA affirment sans aucune réserve que la requalification de la RN113 sera un réel bénéfice pour la ville, ses habitants et ses visiteurs, et pour son patrimoine.

Tout au long de l'année, chacun de nous, adhérents, sympathisants et partenaires, a pu découvrir dans les pages jaunes de notre journal « Entre Nous » insérées au cœur du bulletin, les détails de nos actions, de nos analyses et de nos perspectives. À cela il convient de rajouter les consultations de notre site internet qui sont de plus en plus nombreuses et qui très souvent débouchent sur des questions autour de l'histoire, petite et grande, de la ville. C'est plusieurs fois par semaine que nous répondons à ces demandes d'information, après avoir pour certaines fait appel à l'expertise de nos administrateurs dont la richesse des réponses n'a d'égale que la diversité des sujets pouvant ainsi être abordés... et quelque fois les remerciements se concrétisent sous la forme d'adhésion.

À ce sujet, et ce n'est pas une surprise, cette année 2020 si particulière n'aura toutefois pas été sans conséquence sur nos effectifs en légère baisse tant par le nombre des disparitions et défections que par celui moindre des nouvelles adhésions. Heureusement, les années précédentes avaient connu de belles augmentations. Je rappelle régulièrement que les seuls « revenus » des AVA sont les cotisations de leurs adhérents, leur montant restant constant depuis de très nombreuses années. C'est donc l'augmentation du nombre d'adhérents qui seule permet d'équilibrer (ou presque) notre exercice budgétaire.

Après une telle année de doute, il y a un réel besoin de trouver des souvenirs et des perspectives positives. Pour les souvenirs, avec la rareté des moments conviviaux de partage, en particulier lors de nos réunions du conseil d'administration, et malgré les comptes rendus virtuels qui

nous permettaient de garder le lien, je rappellerai ces deux dossiers patrimoniaux qui symbolisent parfaitement le cœur de notre mission et pour lesquels les AVA ont reçu un satisfecit apprécié : il s'agit de la conclusion heureuse du dossier du Grand Mas à Saint-Étienne-du-Grès et tout dernièrement la décision du Grand port maritime de Marseille, son propriétaire, de lancer la restauration de la Bergerie de la Favouillane dont la valeur pastorale et patrimoniale avait été reconnue en septembre par la mission Stéphane BERN.

Pour des perspectives heureuses, et sans vouloir nous immiscer dans la communication des services officiels de santé en formulant des vœux de fin de pandémie grâce à la vaccination du plus grand nombre, nous nous efforçons, dans un avenir immédiat, de croire à la faisabilité de notre sortie annuelle reportée l'an dernier et qui nous conduirait le dimanche 30 mai à Béziers, et dans une perspective plus lointaine, à celle de notre embarquement en 2022 pour notre croisière en Méditerranée « dans les pas des Phocéens » pour laquelle Claude SINTES et son équipe sont toujours sur le pont.

N'oublions pas enfin que 2021 est le cinquantenaire de notre renaissance, et que début octobre nous nous retrouverons entre amis pour une journée particulière de commémoration, de souvenirs et d'agapes, dont le programme est en cours de finalisation.

Alors dès aujourd'hui soyons optimistes et rêvons de nous trouver aux côtés de Festiv'Arles et de la Confrérie des gardians ce prochain 1^{er} Mai à midi sur la place de la République et entendre notre maire nous déclarer « *Pople d'Arle, veici ta Reino !* » et nous présenter alors au balcon de l'hôtel de ville le 24^e règne !

Là serait véritablement le retour à la normale !

Vincent RAMON

Ce rapport moral a été adopté à l'unanimité moins une abstention.

SUITE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport financier

Il n'est pas possible de présenter ici l'ensemble des comptes du rapport financier qui cette année, du fait du mode d'organisation de l'assemblée, ont été largement diffusés (et qui sont disponibles à notre siège). Simplement, l'exercice 2020 se termine en déficit de 1402 euros, contre 1565 l'an précédent, soit une amélioration du résultat de 163 euros. L'approbation de ce rapport, le report « à nouveau » de ces 1402 euros ainsi que le maintien pour 2022 du montant de la cotisation à 30 euros (36 pour les adhésions de l'étranger) ont été adoptés à l'unanimité moins quelques abstentions.

Rapport d'activité

Établir un rapport d'activités (au pluriel) de l'année passée relève de la gageure tant l'action de l'association a été perturbée – et continue de l'être – par les impératifs des mesures sanitaires liées à la pandémie. Pour se consoler, nous dirons que nous ne sommes pas les seuls dans ce cas.

Mais on peut néanmoins évoquer un compte rendu d'activité (au singulier) au vu de la débauche d'énergie consacrée à l'organisation, aux reports successifs et, pour finir, à l'annulation d'animations.

Au chapitre de ce qui a pu se faire au premier trimestre :

- une visite guidée, à Fontvieille, d'une part, à l'hôtel de ville, de la bibliothèque léguée par notre ancien président Henri Cérésola, d'autre part du château de Montauban et de son exposition permanente ;
- une projection avec Christian Chéné, son réalisateur, du documentaire consacré au « *Rhône, de sa source à la Méditerranée* », à la Maison de la vie associative.
- une visite en provençal à Avignon du Palais du Roure et de l'exposition « *Folco de Baroncelli* » menée par Geneviève Roux-Pinet au profit des élèves du cours de provençal ;
- dans l'amphithéâtre « Henri Cérésola - Pierre Fassin » de l'Espace Van Gogh : l'assemblée générale annuelle des Amis du Vieil Arles.

Le soir de celle-ci, l'annonce du premier confinement tombait. Ce fut ensuite une série d'annulations au gré des différentes règles imposées par la situation :

- des conférences de Mmes Dominique Séréna-Allier sur l'orfèvre arlésien du XVII^e siècle Trophime Agard et Anne-Lise Chevalier sur le marquis de Baroncelli ;
- visites prévues à Saint-Gilles avec Mlle Grifeuille et au cimetière d'Arles-centre avec Remi Venture ;
- notre grande « sortie annuelle » prévue sur le canal du Midi et à Béziers et d'une « sortie d'été » aux Marais du Vigueirat ;
- animations liées aux Journées européennes du patrimoine, en l'occurrence cette année à l'ancienne école Portagnel (en partenariat avec la communauté des « Napoléons ») et de celles liées à la fête des associations.

Malgré tout ont pu se dérouler, lors « d'éclaircies » dans les mesures sanitaires, la tenue d'un stand en juin au « Petit marché des cultures » organisé par le Pôle Culture et Patrimoine et en septembre une visite guidée des cryptoportiques en provençal par Geneviève Roux-Pinet pour les élèves du cours de provençal.

Bien heureusement, la réalisation (conception et impression) et la diffusion des quatre bulletins habituels ont pu se faire, dont un « Histoire d'Arles » n° 14 consacré aux débuts de la station biologique de la Tour du Valat, en partenariat avec l'association des « Amis de la Tour du Valat ».

À signaler par ailleurs que le confinement a permis d'avancer de manière décisive et de terminer la mise en ligne sur notre site internet de l'intégralité de la collection des bulletins des AVA édités de 1903 à 1913, lors de la « première vie » de l'association.

Sur l'expérience de cette année passée, nous n'avons pas programmé d'activités dès le début de 2021 et les faits nous ont donné raison. Nous aurions pourtant assuré une animation « portes ouvertes » de notre bibliothèque dans le cadre du festival « Arles se livre », annulé également. Et bien sûr, nous avons prévu la date du 13 mars pour notre assemblée générale, tout en travaillant parallèlement à une édition 2021 par correspondance dont il est question ici-même. Enfin, nous voudrions croire à la possibilité de faire le 30 mai prochain la sortie annuelle de Béziers annulée l'an dernier, mais nous sommes bien conscients de l'incertitude de ce projet.

Dès que la situation le permettra, nous nous efforcerons de mettre sur pied le plus rapidement possible un programme de conférences, de visites et autres activités. Par ailleurs (Vincent Ramon l'a évoqué dans son rapport moral), nous travaillons sur le déroulement d'une journée, en octobre ou en novembre, pour les 50 ans de la renaissance en 1971 des Amis du Vieil Arles.

C'est dans ce cadre de nos 50 ans que nous étions très avancés dans l'organisation d'une croisière culturelle en Méditerranée initialement prévue fin avril – début mai 2021 sur le thème « Les Arlésiens sur les traces des Phocéens ». Nous espérons de tout cœur que ce beau projet pourra se concrétiser en 2022, mais cela dépend encore une fois du retour à une situation normale, et surtout de nouvelles propositions du croisiériste avec qui nous étions en affaire et dont le secteur d'activités et les conditions de leur exercice ont été véritablement bouleversés.

Ce rapport d'activité a été adopté à l'unanimité moins une abstention.

Élections au conseil d'administration

S'agissant enfin des élections au conseil d'administration, elles comprenaient d'une part le renouvellement du tiers sortant, à savoir Annie Arnoult, Marie-José Bouche, Jean-Pierre Gilles, Christophe Gonzalez, Jean Piton et Vincent Ramon qui étaient tous candidats au renouvellement de leur mandat et d'autre part, et d'autre part, l'examen de deux nouvelles candidatures : celle de Julien Gondat, déjà auditeur libre au sein de ce conseil depuis 2020, et Jean-Marie Lopez, coopté en début d'année pour prendre la succession au poste de trésorier d'Henri Guibaud, brutalement disparu en octobre dernier. Tous les huit ont été élus à l'unanimité moins quelques abstentions.

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

Fondée en 1903 - Reconstituée en 1971

Présidents d'honneur

FRÉDÉRIC MISTRAL
ÉMILE FASSIN
PIERRE FASSIN
ANDRÉ VAILHEN-REMACLE
RENÉ VENTURE
HENRI CÉRÉSOLA

Anciens présidents

AUGUSTE VÉRAN 1901-1903
AUGUSTE LIEUTAUD 1903-1923
JEAN LANDRIOT 1971-1974
RENÉ VENTURE 1974-1987
THÉRÈSE GUIRAUD 1987-1990
HENRI CÉRÉSOLA 1990-2011

COMITÉ D'HONNEUR

Guy BONNET - Louis BOREL - Jean-Paul CAPITANI
Patrick de CAROLIS - Christian MOURISARD
Pierre DOUTRELEAU - René GARAGNON
Jean-Claude GOLVIN - Christian LACROIX
Henri LAURENT - Claude MAURON
Roger MERLIN - Vera MICHALSKI-HOFFMANN
Françoise NYSSSEN - Erik ORSENNA - La Reine d'Arles
Michèle RICARD - Odyle RIO - Dominique SÉRÉNA-ALLIER
Claude SINTÈS - Henri VEZOLLES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Vincent RAMON

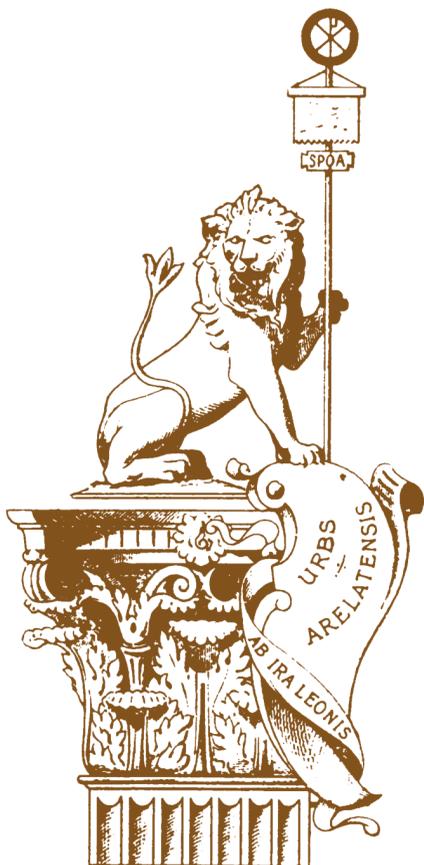
Vice-présidents : Remi VENTURE, Pierre VELLY

Secrétaire : Annie DENIS

Trésorier : Jean-Marie LOPEZ

Trésorière adjointe : Françoise PONSDASSERRE

A. ARNOULT, M. BAUDAT, M.J. BOUCHE,
A. BROCHUT, J.F. CHAUVET,
G. FRUSTIÉ, J.P. GILLES, J. GONDAT, Ch. GONZALEZ,
P. MILHAU, Ch. PAUL, J. PITON, R. RÉGAL.



Dépôt légal 1^{er} trimestre 2021
Directeur de la publication : V. RAMON
ISSN 0988 - 9531

Création - Impression
CDI Imprimerie - Valence

